

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 26 octobre 2023, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Christian Tharin, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Christian Tharin, président : "Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs. Il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir cette sixième séance de l'année 2023 du Conseil de ville. Je salue particulièrement la présence de M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui assistera à nos débats jusqu'à la fin du traitement du point 5 de l'ordre du jour proposé, à savoir l'approbation éventuelle du budget 2024 de notre commune. Il pourra ainsi répondre aux éventuelles questions que vous aurez lors du traitement de ce point avec le professionnalisme que l'on connaît et je le remercie d'être présent ce soir."

M. Christian Tharin, président : "Bien, afin de faciliter le travail de la Chancellerie municipale dans le travail de rédaction du procès-verbal, je vous prie de parler distinctement et de manière à ce que tout le monde puisse entendre les débats."

M. Christian Tharin, président : "Y a-t-il des modifications à l'ordre du jour ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Modification de l'ordre du jour. Point 10. Nous demandons que soit voté, si cet objet de 1,9 million doit passer devant le peuple, ou non, et cela n'empêche pas une décision. Oui il faudra rénover ce réservoir mais 42 % de surcoût méritent qu'on se pose cette question. Avis du Corps électoral ou pas ?"

M. Etienne Geiser, PLR : "S'il n'y a pas de changement de l'état des faits, est-ce qu'il est nécessaire de voter là-dessus ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je vous rappelle que lors du gros supplément que l'on a mis pour la maison des Services techniques, au niveau du public cela a passé, très, très mal. On avait déclaré, nous les socialistes, que c'était un cas d'école, et que la prochaine fois cela ne se passerait plus de cette manière. On se fie à votre vote, et puis les citoyens pourront faire leur appréciation. 42 % de surcoût cela mérite qu'on leur demande leur avis. Je vous laisse cogiter."

M. Christian Tharin, président : "Avant de passer au vote, je me permets de porter à votre connaissance certains éléments afin de comprendre la légitimité du Conseil de ville à se prononcer sur ce crédit d'engagement supplémentaire."

Lorsque l'ordre du jour a été soumis au Bureau du Conseil de ville, j'ai demandé un avis juridique à l'OACOT afin d'être sûr que nous soyons légitimes à libérer ce crédit supplémentaire.

Voici les questions alors posées :

- Est-ce que le Conseil de ville est légitimement compétent pour décider un crédit supplémentaire de 42 % de plus que le crédit initialement demandé ?
- Est-ce que cette décision pourrait être attaquée pour vice de forme en cas d'acceptation ?

Et voici la réponse de l'OACOT à ces deux questions :

"Je comprends votre malaise au cas présent par rapport à cette particularité prévue à l'article 17 RO. Celui-ci a toutefois été adopté par le Corps électoral et approuvé par notre office, qui l'a considéré comme conforme au droit. Au cas présent, le crédit supplémentaire est d'un montant qui apparaît choquant par rapport au crédit initial. Et ce qui corse encore l'affaire, c'est que le crédit supplémentaire est dans la compétence exclusive du Conseil de ville (art. 44, al. 1 lettre c) RO et qu'il n'y a donc pas de possibilité de référendum, (...).

Je ne connais pas l'affaire, mais un crédit supplémentaire d'une telle ampleur soulève la question de savoir si on a réellement affaire à un crédit supplémentaire ou s'il n'y a pas plutôt une modification importante de l'état des faits à la base de la décision qui nécessite, selon l'article 14 de l'ordonnance sur les communes (OCo, RSB 170.111), une nouvelle décision de l'organe compétent (c'est-à-dire de l'organe qui serait compétent pour l'entier de la somme, soit le Corps électoral)."

Suite à cette réponse et afin de clarifier l'organe compétent pour décider de ce crédit supplémentaire, il a été demandé à partir de quel moment peut-on considérer que l'état des faits change. Le rapport des Services techniques a été transmis à l'OACOT afin de l'aider à rendre son avis. Cet office nous a répondu de la manière suivante :

"Je vous remercie pour l'envoi du document élaboré par les Services techniques.

Je l'ai examiné et tiens à souligner le fait que la question de la compétence du Corps électoral se pose en lien avec un changement important dans l'état des faits à la base de la décision. En l'occurrence, il me semble incontestable qu'il y a un changement de l'état des faits, puisqu'on a choisi une autre technique de rénovation des réservoirs avec une augmentation de la capacité. Mais quant à savoir s'il s'agit d'une modification importante qui justifie que l'on ne traite pas l'affaire sous l'angle du crédit supplémentaire, il y a une marge d'appréciation qui incombe à la commune. L'OACOT n'a pas ici la compétence de trancher.

Cette question doit avant tout s'apprécier en fonction des informations qui avaient été fournies à l'organe qui a statué au départ, soit le Corps électoral. C'est la formulation du message adressé à la population qui doit vous aider à déterminer s'il y a une modification importante, qui pourrait faire penser que le Corps électoral aurait décidé autrement s'il avait su à l'époque. Est-ce que le message contenait les mêmes indications sur la technique de rénovation des réservoirs et leur future contenance que le rapport que vous m'avez soumis ? Si le message n'entrait pas dans ces détails, il me semble qu'on ne peut alors pas admettre de modification importante de l'état des faits. Au cas contraire, il faut se poser la question, mais, comme relevé ci-dessus, il appartient à la commune d'y répondre."

En consultant le message délivré au Corps électoral lors de la votation du 28 septembre 2014, il n'était pas fait mention de la technique de rénovation qui va être utilisée ainsi que de l'augmentation de la capacité des réservoirs. De ce fait et compte tenu de l'avis juridique de l'OACOT, il apparaît que l'état des faits n'ai pas changé étant donné que le message au Corps électoral ne parlait pas de la manière dont les réservoirs seraient rénovés ainsi que de l'augmentation de la capacité de ces derniers."

M. Christian Tharin, président : "De ce fait, je prie les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent la modification proposée de l'intitulé du point 10 en : Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 1'988'450.-, non prévu au plan financier, pour la rénovation du réservoir 1893 "Sur les Crêts" – Décider du mode de financement : préavis au Corps électoral ou décision, de se manifester par un lever de main."

Au vote la modification de l'énoncé est refusée par 11 voix contre la modification de l'ordre du jour. 8 voix étaient pour la modification de l'ordre du jour. Il y a eu 4 abstentions.

M. Christian Tharin, président : "Est-ce qu'une autre modification de l'ordre du jour est demandée ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela n'est pas le cas et nous pouvons débiter le traitement des points de notre séance."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Plan financier 2025 – 2028 : information
5. Examen du projet de budget 2024 : approbation éventuelle
6. Nouveau règlement sur les places de stationnement RPS et sur la création d'un financement spécial pour l'affectation de la taxe de compensation en faveur des parkings publics, de la mobilité douce et des transports publics : décision
7. Règlement d'utilisation des bâtiments communaux : décision
8. Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 95'000.- pour la réalisation de la marquise à la nouvelle gare CFF à la rue de la Clef : décision
9. Crédit-cadre de CHF 2'800'000.-, prévu au plan financier 2025-2028, pour les infrastructures communales (réfection des réseaux d'eau potable, de gaz, d'électricité et d'eaux usées) et des aménagements de surface lors de la réfection des routes cantonales Gare-Suze (2024-2025) et Route de Tramelan (2026-2027) – Décider du mode de financement : préavis au corps électoral
10. Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 1'988'450.-, non prévu au plan financier, pour la rénovation du réservoir 1893 « Sur les Crêts » - Décider du mode de financement : décision
11. Projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil, accord de la commune au sens de l'art. 71a LEne – décision
12. Motions, postulats et interpellations
  - a) Motions
  - b) Postulats
  - c) Interpellations
13. Divers et imprévu

#### 1. Appel

Sont présents : M. Yves Rochat (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), M. Etienne Geiser (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), Mme Paula Tanner (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Quentin Colombo (PS) et M. Michel Ruchonnet (PS)

Sont excusés : M. Mathias Nikles (PLR), Mme Léa Gerber (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR) et M. Théo Brand (PS)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), Mme Gisèle Tharin (vice-maire), M. Hugo Figueiredo, M. Samuel da Silva, M. Olivier Zimmermann, Mme Josika Iles, M. Marco Pais Pereira et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Presse : M. Anthony Montandon (RJB), M. Sébastien Goetschmann (Journal du Jura) et Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien)

Public : 2 personnes ont assisté aux débats du Conseil de ville

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023 est approuvé par 23 voix pour, 0 voix contre. Il y a eu 4 abstentions.

M. Ugo Boillat, ARC : "M. le président, est-ce que vous pouvez nous rappeler le résultat du vote lors de la proposition de modification de l'ordre du jour ?"

M. Christian Tharin, président : "8. 11. Et 4."

M. Ugo Boillat, ARC : "Alors, il manque 4 voix."

M. Christian Tharin, président : "Si vous voulez, on refait le vote."

M. Christian Tharin, président : "Bon, on va refaire le vote cela sera plus simple."

M. Christian Tharin, président : "Qui souhaite la modification de l'ordre du jour ?"

Au vote, 10 voix sont pour la modification de l'ordre du jour. 12 voix sont contre la modification de l'ordre du jour. Il y a 5 absents.

M. Christian Tharin, président : "L'ordre du jour n'est pas modifié."

M. Christian Tharin, président : "Je reviens plus concrètement au point 2 de l'ordre du jour. Merci au rédacteur du procès-verbal."

M. Christian Tharin, président : "Maintenant passons au point 3 de l'ordre du jour."

## 3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Christian Tharin, président : "Lors de la dernière séance du Bureau du Conseil de ville, une discussion est apparue concernant l'eau minérale mise à notre disposition. Suite au débat et à la majorité du Bureau du Conseil de ville, il a été décidé de ne plus mettre d'eau à notre disposition dès la prochaine séance prévue au mois de décembre. Nous effectuerons ainsi également une très, très très, légère économie en faveur des finances communales tout en simplifiant le travail du personnel lors de la préparation de la salle pour nos séances. Le Bureau du Conseil de ville prie dorénavant chaque conseillère et conseiller de bien vouloir s'organiser individuellement.

Conformément à la résolution adoptée lors de la séance du 20 septembre dernier, le Bureau du Conseil de ville a transmis par courrier le contenu de ce texte aux deux instances souhaitées, à savoir la Conférence régionale des transports Bienne-Seeland-Jura bernois

(CRT) ainsi qu'auprès de la direction du département des travaux publics et des transports du Canton de Berne (OTP). Le 17 octobre dernier, la CRT nous a envoyé un courriel attestant la réception de notre courrier. Cette dernière a également transmis notre résolution à l'OTP ainsi qu'aux CFF. Dans le courriel de la CRT, il nous a également été transmis le communiqué de presse commun entre le CJB et la CRT du 21 septembre traitant de ce sujet dont je vous en fait lecture :

Depuis 2021, les CFF ont reconnu une péjoration de la qualité de l'offre ferroviaire dans le Jura bernois, principalement sur les lignes 225-226 (Bienne – Moutier / La Chaux-de-Fonds). Des mesures ont été prises pour stabiliser l'offre, puis les CFF ont organisé une séance en avril 2022 avec divers acteurs régionaux (OTP, CRT1, Jb.B, Ville de Bienne, CJB,...) pour discuter de cette problématique en vue d'améliorer la situation. Les problèmes "information client" et "propreté/sécurité" avaient également été évoqués.

La qualité de l'offre ferroviaire a pourtant continué de se dégrader. Début 2023, les institutions régionales et politiques du Jura bernois ont de ce fait à nouveau sollicité les CFF et de nombreux échanges ont eu lieu, avec en appui de multiples témoignages relatant différents problèmes concernant l'offre ferroviaire dans le Jura bernois. Cela a permis aux CFF de mieux cibler les problèmes et donc les solutions à apporter. En août 2023, un échange constructif a ainsi eu lieu entre les CFF, le canton et la région : les problèmes ont été reconnus et des mesures ciblées ont été apportées. Parmi ces dernières, certaines ont déjà été appliquées, comme la réparation des dommages aux aiguillages, ainsi qu'entre autres, depuis août 2023, une formation continue auprès des collaborateurs concernés sur l'attelage automatique et une assistance aux mécaniciens sur les trains (aide à l'attelage, utilisation des systèmes d'information à la clientèle, rédaction de messages de dysfonctionnement); l'accent a également été mis sur la propreté et les installations sanitaires des trains. D'autres mesures sont encore attendues, comme l'intervention ponctuelle d'un spécialiste de l'attelage automatique à Sonceboz-Sombeval (octobre 2023) et la révision des attelages automatiques (à partir de janvier 2024).

Des échanges réguliers sont désormais prévus entre les acteurs concernés (monitoring mensuel) pour suivre l'évolution de la situation, afin qu'une amélioration notable soit constatée. En effet, l'offre ferroviaire étant primordiale en termes de couverture de desserte en transports publics dans le Jura bernois, l'amélioration définitive et rapide de la situation est une priorité pour la région, objectif partagé par le canton et les CFF.

La population est ainsi vivement invitée, d'une part, à ne pas délaissé ce moyen de transport et d'autre part, dans la mesure du possible et dans la perspective de pouvoir améliorer définitivement la qualité de l'offre ferroviaire de la région, à témoigner d'éventuels problèmes aux CFF à l'adresse suivante : [xQUJUBE@sbb.ch](mailto:xQUJUBE@sbb.ch) / [xQUJUBE@cff.ch](mailto:xQUJUBE@cff.ch).

Suite à ce communiqué, il est important de sensibiliser la population à transmettre les problèmes rencontrés à l'adresse électronique fournie par les CFF afin que la situation s'améliore. Plus il y aura de retour aux CFF, plus vite des mesures pour améliorer la situation pourront être prises.

Au niveau des représentations, le 2<sup>ème</sup> vice-président et moi-même avons participé le 23 septembre dernier à la journée de rencontre des Bureaux des Conseils de ville et des Conseils généraux du Jura et du Jura bernois organisée cette année à Moutier. Nous avons entre autres assisté à une conférence traitant les adaptations administratives communales nécessaires au transfert de la Ville de Moutier à la République et Canton du Jura avant d'aller goûter quelques soupes lors du concours organisé en vieille ville.

Le 5 octobre dernier, je me suis rendu à la cérémonie fêtant les 10 ans de l'entreprise SACEN SA dont la Municipalité est actionnaire.

A la fin de la dernière séance, il a été remarqué que des fenêtres dans le bâtiment ont été ouvertes lors des suspensions de séance accordées. Pour ceux qui souhaiteraient ouvrir des fenêtres, je vous prierais également de bien vouloir les refermer. Cela pourra éviter des problèmes ou des déprédations dans ce bâtiment. La Chancellerie municipale et le personnel communal vous en remercient.

Encore une dernière information concernant l'heure de convocation de la séance du 14 décembre prochain. L'heure du début de nos débats sera avancée probablement à 17 h 30 afin de pouvoir ensuite profiter du traditionnel souper de Noël du Conseil de ville. Vous recevrez plus d'informations à ce propos ainsi que l'inscription tout prochainement.

Voilà. Je cède la parole au Conseil municipal pour ses communications."

M. Coentin Jeanneret, maire : "Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Chers membres du public, Chers représentants de la presse. En premier lieu et comme annoncé précédemment, j'ai une importante communication au sujet du projet des abattoirs à vous faire. Le Conseil municipal a préparé un communiqué de presse, qui a été soumis à nos partenaires. Je vous en donne lecture :

"Projet Abattoirs

Priorité à la recherche d'alternatives pour les partenaires

Le contexte économique, notamment dans le domaine de la construction, ainsi que les exigences liées à la protection des sites et des approvisionnements en énergie ont rendu le projet Abattoirs impossible à réaliser. Afin d'assurer sa stabilité financière et compte tenu du contexte financier actuel qui impose la rigueur, Crescentia SA a décidé d'abandonner ce projet. La priorité actuelle est d'accompagner les trois partenaires qui ont maintenu leur volonté de rester à Saint-Imier.

Etroite collaboration avec les partenaires

En octobre 2021, le Conseil de ville validait à l'unanimité le Rapport du Conseil municipal concernant l'avenir des anciens abattoirs de Saint-Imier. Le mandat qui était donné à Crescentia SA, société de développement économique en mains communales, était de réaffecter les anciens abattoirs municipaux, fermés depuis 1998. Pour ce faire, le législatif imérien avait validé la donation des bâtiments des anciens abattoirs de Saint-Imier à la société Crescentia SA et la création d'une PPE sur la base d'un droit de superficie gratuit de 99 ans ainsi qu'un crédit d'engagement de CHF 1'000'000.-, prévu au plan financier, en vue d'augmenter le capital-actions de Crescentia SA en le finançant par l'emprunt. La documentation remise à l'occasion du Conseil de ville d'octobre 2021 indiquait que "les trois [...] partenaires ont d'ores et déjà confirmé leur accord de principe pour la signature de baux à loyer d'une durée minimum de 10 ans. [...] Le projet peut donc être considéré comme prometteur et relativement tangible, même s'il demeure caractérisé par un facteur risque inhérent à toute démarche de ce type".

Tout au long de l'année 2022, les discussions se sont poursuivies entre Crescentia SA, les trois partenaires, à savoir le Réseau de l'Arc, le Parc régional Chasseral et la Police cantonale, l'architecte, M. Grossniklaus, ainsi que les services cantonaux. Les séances ont été nombreuses et ont permis de faire avancer le projet. Malgré les engagements annoncés en octobre 2021, il n'a pas été possible de signer les baux à loyer au cours de l'année 2022.

Explosion des coûts

Comme le relève le Rapport de gestion 2022 de la Municipalité, l'avancement dans l'analyse des études a fait apparaître des problèmes importants au niveau du financement. En effet, le contexte dans le domaine de la construction et les exigences liées à la protection des sites et des approvisionnements en énergie ainsi qu'une estimation trop basse du prix du m<sup>2</sup> de surface louée ont fait exploser le devis dans un ordre de grandeur de CHF 2'000'000.-. Les conditions initiales ont été chamboulées et bouleversées, menaçant le projet.

Des contacts étroits avec tous les partenaires au cours de ce projet ont permis de garder des relations solides et de confiance. A chaque étape, ils ont confirmé leur intérêt et leur maintien dans ce projet, mais pas à n'importe quelle condition. Crescentia SA a également mis tout en œuvre pour aller de l'avant et le mener à bien, mais pas à n'importe quel prix et sans menacer l'avenir financier de Crescentia, société garante du développement économique de Saint-Imier.

Début mars 2023, le Conseil d'administration a souhaité obtenir une nouvelle simulation financière du projet afin d'évaluer sa faisabilité, compte tenu des surcoûts évoqués ci-dessus. En date du 9 mai 2023, cette projection a été présentée aux membres. Le Conseil d'administration a retenu que le prix de location annuel "de raison" s'élève à CHF 290.75/m<sup>2</sup> selon les calculs effectués et les diverses données en sa possession. Ce montant a été proposé aux trois partenaires, alors même que le premier montant évoqué lors de la genèse de ce projet dès 2021 était aux alentours de CHF 150.00/m<sup>2</sup>.

#### Abandon du projet

A l'été 2023, les trois partenaires ont communiqué leur position au conseil d'administration. Sans surprise, étant donné l'explosion des coûts, ils ont indiqué à Crescentia SA leur impossibilité de poursuivre le projet à ces conditions. Compte tenu de ces retours et des données du projet, le Conseil d'administration a pris plusieurs décisions. Premièrement, le 6 juillet 2023, il a décidé d'abandonner dans sa forme actuelle le projet abattoirs. Cette décision, lourde de sens, n'est pas anodine mais il a fallu se rendre compte de l'évidence. Les surcoûts rendent les propositions si peu attractives qu'il n'est pas possible de trouver des partenaires prêts à s'y investir. En outre, la pérennité financière de Crescentia SA ne peut pas être menacée à court, moyen ou long terme. Cette société porte le développement économique de la cité imérienne et s'occupe notamment de l'exploitation du BO du COSC et de l'exploitation du PTSI III. Remettre en cause la stabilité financière de l'ensemble pour faire progresser le projet abattoirs est un mauvais calcul sur la durée et le Conseil d'administration n'a pas souhaité hypothéquer l'avenir de cette société.

#### La priorité, la recherche d'alternatives

Dans un deuxième temps, lors de sa séance du 29 août 2023, le Conseil d'administration a souhaité transmettre l'accompagnement des trois partenaires à la Municipalité. La volonté de trouver d'abord une solution pour les partenaires avant d'avoir une solution pour l'avenir des abattoirs a été prise. Ce retour dans le giron municipal permettra de gagner en agilité et de clarifier les choses. Le Conseil de ville avait donné mandat à Crescentia SA de porter le projet abattoirs pour trouver une solution à la volonté de développement des trois partenaires précités. Dans la mesure où, démonstration faite, ce projet n'est pas viable, il n'appartient plus à Crescentia SA de le faire. Par contre, il est évident que l'intérêt de Saint-Imier est de voir se développer un Médicentre ainsi que le maintien du Parc régional Chasseral et de la Police cantonale en terre imérienne. C'est dans cette optique et confiante dans l'avenir que les trois partenaires ont été reçus récemment par une délégation du Conseil municipal. Le message transmis par les trois parties est le même : la volonté de rester à Saint-Imier est entière et n'a pas été entamée. Le Conseil municipal s'engage donc actuellement, aux côtés des partenaires, pour trouver des solutions existantes ou à construire à Saint-Imier. Ces démarches sont appuyées par la Municipalité et ses services qui met tout en œuvre pour trouver des alternatives.

Le Conseil municipal tient à remercier les partenaires qui, tout au long du projet, ont collaboré et ont toujours été prêts à entendre les propositions et les suggestions. La décision de raison d'arrêter le projet n'a pas été simple à prendre, mais elle s'imposait, tant du point de vue financier que du calendrier. En effet, il devient urgent de trouver des solutions rapides et réalistes à Saint-Imier pour pouvoir, dès que faire se peut, accueillir ces trois partenaires dans de nouveaux locaux. Des pistes se dessinent déjà mais il est trop tôt pour les évoquer pour l'heure. Le rôle de facilitateur et d'accompagnateur de la Municipalité implique des discussions fréquentes avec les partenaires pour trouver les meilleures options pour chacun.

C'est confiant et animé par cette volonté que le Conseil municipal œuvre actuellement, avec un seul objectif : le développement de Saint-Imier et de son attractivité, dans l'intérêt supérieur des Imériennes et des Imériens."

Samedi passé, j'ai répondu présent à l'invitation de Pro Ticino qui organisait l'Assemblée des délégués de sa faitière dans notre localité. La partie officielle s'est conclue autour d'un risotto. Je remercie la section de Saint-Imier de Pro Ticino pour l'organisation et la découverte de la région aux membres.

Dimanche dernier ont eu lieu les élections fédérales. Le taux de participation à Saint-Imier a atteint 32.4 %. En 2019, celui-ci était de 29.9 %. Le taux a donc augmenté mais est encore trop bas. Pour rappel, l'Exécutif avait fixé comme objectif un taux de 38 %. Parmi les mesures mises en place par notre commune pour endiguer l'absentéisme, on peut relever la participation au baromètre électoral avec affichage actualisé chaque jour dans la localité sur les deux panneaux "On vote aujourd'hui". L'utilisation de ces panneaux a pu être mal comprise par la population qui pensait qu'un scrutin avait lieu alors que les panneaux ont été posés 3 semaines avant. Nous tâcherons de faire mieux la prochaine fois. A titre personnel, je relève que si notre région est moins bien représentée numériquement au Palais fédéral que d'autres dans le canton, c'est à cause du manque de participation dans les urnes. Continuons donc le travail de terrain et faisons voter la population.

J'en ai terminé avec mes communications."

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture : "Au nom du Département éducation et culture, je me permets de vous donner des nouvelles relatives au projet "Les fenêtres de l'Avent imériennes", dont vous avez sûrement entendu parler ou dont vous avez pris connaissance dans les communications récemment publiées par la Chancellerie municipale. En effet, cette initiative, fruit de notre Commission culturelle, rencontre un succès inattendu, mais fort bienvenu, que ce soit auprès des particuliers ou des commerçants. Si bien qu'à l'heure actuelle, il ne reste plus que 4 jours de libre, dont 2 dimanches. Dès lors, je vous invite, toutes et tous, à assister à ces illuminations. Les détails idoines seront communiqués, d'ici mi-novembre, dans la Feuille d'avis officielle, et sur le site et les réseaux sociaux de la Municipalité. J'en profite pour remercier la Commission culturelle pour ce projet qui saura rassembler les Imériennes et Imériens, ainsi que la Chancellerie municipale pour la partie administrative. Merci pour votre attention et au plaisir de vous y voir nombreuses et nombreux."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Comme vous avez pu le voir dans la presse, dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur communal énergétique, les Services techniques de la Municipalité de Saint-Imier organisent une soirée de présentation de cette problématique le 1<sup>er</sup> novembre à 19 h 00 à la Salle de spectacles de Saint-Imier dans l'espace Patchwork. Serons présents, nos partenaires de Jura bernois. Bienne, M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, et moi-même. Lors de cette soirée, les thèmes abordés seront : Présentation de la situation énergétique actuelle à Saint-Imier, l'état d'élaboration du Plan directeur communal, ainsi que les projets concrets à l'étude. Pour des questions d'organisation, il est demandé aux personnes souhaitant participer de s'inscrire par courriel aux Services techniques. Ce sera l'occasion pour les participants de poser des questions et

d'influencer la politique énergétique future de Saint-Imier. On espère vous y voir nombreux."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous passons au point suivant de l'ordre du jour."

#### 4. Plan financier 2025 – 2028 : information

##### *Rapport du Conseil municipal :*

Si les exercices comptables jusqu'à fin 2021 ont été très favorables, à partir de 2022 la situation financière de la Municipalité est préoccupante. Pour rappel, sans divers prélèvements (FS impôts personnes morales, provision péréquation financière), le résultat de l'année 2022 fait état d'un déficit effectif de l'ordre de CHF 5,425 millions. Ce résultat a été obtenu notamment à la suite de décomptes finaux 2021 de l'imposition des personnes morales désastreux par rapport aux années antérieures ainsi qu'aux acomptes d'impôts 2022 basés sur lesdits décomptes 2021 (donc double pénalité pour la Municipalité). Aussi, si la situation financière des personnes morales de la commune de Saint-Imier ne retrouve pas les chiffres d'avant 2021, il s'agira alors de trouver à moyen terme, des solutions pour résorber un déficit structurel annuel du compte de résultat de l'ordre de CHF 3 millions. Diverses mesures ont été établies par le Conseil municipal sur proposition du service des finances et de la commission des finances et il s'agira à présent de les étudier et/ou de les mettre en vigueur immédiatement selon les décisions du Conseil municipal :

##### **Mesures proposées**

###### ***Mesures temporaires et transitoires***

1. Blocage à moyen terme (2-4 ans) des salaires des employés (classe/échelon) mais utilisation de la table cantonale, donc continuation du droit à l'éventuel renchérissement décidé par le canton.
2. Réduire ou stopper temporairement l'attribution aux fonds qui sont sur-dotés (FS entretien routes, immeubles PA, développement).
3. Utilisation progressive du FS relatif à l'impôt des personnes morales.

###### ***Mesures permanentes***

1. Analyse approfondie de l'activité des différents services/départements de la commune au niveau de l'efficacité et de l'organisation (audit externe (voir exemple de la ville de Delémont)); dans un premier temps évaluer chaque départ à la retraite et départ volontaire et voir s'il n'est pas possible de diminuer en EPT.
2. Bloquer la création de postes de travail.
3. Blocage, aussi bien dans le compte de résultat que dans le compte des investissements, de toute nouvelle demande (ne sont donc pas comprises les dépenses pour le renouvellement ou l'entretien urgent de choses existantes), tant que le Conseil municipal n'a pas arrêté sa stratégie pour retrouver l'équilibre financier à moyen terme.

4. Dans un premier temps maintien de toutes les prestations pour les citoyens, ceci afin de rester attrayant pour les habitants-contribuables.
5. Vente de tous les immeubles du patrimoine financier.
6. Revoir à la hausse les tarifs de location et les prix d'entrées.
7. Facturation des services aux autres communes du Vallon.
8. Impressions et envois postaux : privilégier les envois par mails, imprimer les documents recto-verso et envoi en courrier B.
9. Piscine en plein air : après les travaux, transfert éventuel dans la société Erguël Sports.
10. Promotion de la location de la Salle de spectacles.
11. Adapter le loyer du hangar des pompes.
12. Revoir le mode d'attribution des subventions.
13. Réorganisation de toute la conciergerie.
14. Attirer de nouveaux contribuables PP et/ou PM : faire un inventaire des terrains constructibles encore disponibles ainsi que le nature + créer de nouvelles zones constructibles + privilégier les PPE pour l'habitation.
15. Recherche de nouveaux contribuables PM : entrer en relation avec la promotion économique du canton afin d'obtenir leur appui pour la recherche de nouveaux partenaires commerciaux et industriels.
16. Réseautage : rencontrer chaque année les entreprises de la place d'une certaine envergure + inciter les politiciens et les cadres de l'administration à "vendre" Saint-Imier.
17. Recherche de nouveaux contribuables : faire la promotion de notre localité (éventuellement par une agence active dans ce domaine) + définir une personne au sein de l'administration en charge de répondre aux questions des personnes intéressées et de les accompagner pour les différentes démarches.
18. Maintien de l'extinction de l'éclairage public durant la nuit.
19. Maintien de la baisse des températures dans les locaux.
20. Embellissement du village (actuellement Saint-Imier est un peu triste et ne fait pas envie).
21. Eventuelle augmentation de la fiscalité (quotité + taxe immobilière) en 2025 si situation financière pas rétablie.

### **Décisions du Conseil municipal**

#### ***Mesures temporaires et transitoires***

Point 1 : Le Conseil municipal retient cette mesure mais ne souhaite pas l'appliquer dans l'immédiat.

Point 2 : Le Conseil municipal retient cette mesure.

Point 3 : Le Conseil municipal retient cette mesure.

**Mesures permanentes**

Point 1 : Le Conseil municipal retient l'évaluation systématique d'un poste de travail lors d'un départ. Toutefois, le fait de mettre en place une analyse externe de l'activité des différents services n'est pas retenu.

Point 2 : Le Conseil municipal retient cette mesure, mais en tant que mesure temporaire et non pas permanente.

Point 3 : Le Conseil municipal retient cette mesure.

Point 4 : Le Conseil municipal retient cette mesure.

Point 5 : Le Conseil municipal retient cette mesure.

Point 6 : Le Conseil municipal retient cette mesure, avec le maintien d'un tarif indigène.

Point 7 : Le Conseil municipal retient cette mesure.

Point 8 : Le Conseil municipal retient cette mesure.

Point 9 : Le Conseil municipal retient cette mesure.

Point 10 : Le Conseil municipal retient cette mesure, à appliquer à toutes les infrastructures communales.

Point 11 : Le Conseil municipal retient cette mesure, en précisant qu'il peut s'agir de l'adaptation du loyer ou de la vente du hangar des pompes.

Point 12 : Le Conseil municipal retient cette mesure.

Point 13 : Le Conseil municipal retient le fait de réorganiser les tâches qui peuvent l'être, dans chaque département.

Point 14 : Le Conseil municipal retient cette mesure.

Point 15 : Le Conseil municipal retient cette mesure.

Point 16 : Le Conseil municipal retient cette mesure.

Point 17 : Le Conseil municipal retient cette mesure.

Point 18 : Le Conseil municipal retient cette mesure.

Point 19 : Le Conseil municipal retient cette mesure.

Point 20 : Le Conseil municipal retient cette mesure.

Point 21 : Le Conseil municipal retient cette mesure, mais avec le retrait de la date (2025).

**De plus, les cinq mesures suivantes sont retenues par le Conseil municipal :**

- Utilisation de la fortune.
- Investir dans des outils de travail et former les collaborateurs pour gagner en efficience.
- Développer des collaborations intercommunales pour répartir les charges.
- Fusionner certains services avec les communes du Vallon.
- Analyser (comptabilité analytique) le rapport coûts-charges pour chaque activité ou service à la population.

Au vu de ce qui précède, on constate donc qu'il est très compliqué de rétablir l'équilibre financier de la Municipalité à très court terme. Le plan de mesures adopté par l'Exécutif est ambitieux et nécessitera l'implication de toutes les forces politiques et administratives locales. Des résultats sont escomptés à moyen et long termes.

En ce qui concerne les subventions accordées, le Conseil municipal a suivi le préavis de la Commission des finances et a décidé de ne pas inscrire au budget les sociétés, associations et autres groupements qui n'ont pas répondu à la sollicitation de la commune. En effet, afin de donner un message clair et dans le but d'être cohérent et respectueux des sociétés qui remplissent chaque année une demande et fournissent leurs comptes et budgets, l'exécutif a choisi de changer de pratique. Le Conseil municipal est conscient de l'impact qu'une telle mesure peut avoir sur la vie et la survie des sociétés locales et s'engage à traiter toute demande supplémentaire au cours de l'année 2024 au cas par cas. Les entités concernées sont :

- 3220.3636.09 "Noël Ensemble" : subvention de CHF 3'500.00.
- 3220.3636.20 "Association Musique à la Collégiale" : subvention de CHF 3'000.00.
- 3410.3636.03 "HC St-Imier" : subvention de CHF 4'000.00.
- 3410.3636.09 "Basket-ball Club" : subvention de CHF 2'000.00.
- 3410.3636.10 "Ecole suisse sports de neige" : subvention de CHF 2'000.00.
- 3410.3636.14 "Club de tennis de table" : subvention de CHF 1'000.00.
- 3410.3636.18 "Club de rugby Erguël" : subvention de CHF 1'000.00.

### **Charges de personnel**

Dans le budget qui vous est présenté, les salaires bruts du personnel communal ont été augmentés de 1,5 % par rapport à 2023. De plus, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la commune a eu l'obligation de s'affilier à une caisse d'allocations familiales. Ces dernières ont été calculées au taux de 1,50 %. Les cotisations patronales à l'assurance chômage ont été calculées à 2,2 % (pas de changement par rapport à 2023).

Au niveau des charges sociales (AVS, LPP, accident, maladie), vous verrez qu'elles ont également été splittées dans chaque tâche en fonction des salaires attribués. Ceci a été fait dans un souci de clarté de coût de chaque tâche, d'autant plus qu'il a été décidé de trouver des mesures d'économie. De ce fait, il n'y a pas d'imputations internes de charges sociales.

D'autre part, la charge patronale de l'AVS/AC (y compris frais de gestion) a été calculée à 6.4636 %. La charge de LPP, tenant compte d'un changement d'institution au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et du passage à la primauté de cotisations, prend en compte le salaire de chaque employé séparément et calcule la part patronale y afférente, la charge pour les maladies et accidents en appliquant les taux de cotisations propres à chaque employé en fonction de son activité.

Le programme de législature du Conseil municipal prévoit le développement d'un service des ressources humaines moderne. Afin d'atteindre cet objectif, l'Exécutif a constitué un groupe de travail chargé de faire des propositions et des modifications. A l'heure de clôturer le projet de budget 2024, les réflexions ne sont pas assez avancées pour les y inclure. Il est donc possible que des modifications interviennent au cours de l'année 2024, sans toutefois conduire à l'augmentation des EPT actuels.

### **Impôts**

Les impôts ont été planifiés à partir des derniers chiffres connus à ce jour pour les personnes physiques, soit les pronostics de début septembre 2023 et avec l'espoir d'une certaine reprise en ce qui concerne l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

### **Compte de résultat 2024**

Comme vous pourrez le constater dans la 12<sup>ème</sup> partie projet de budget 2024, le Département des finances s'était fixé un déficit du compte général, avec une quotité de 1,75, se montant à **CHF 2'012'990.00, ceci sans prélèvement sur le FS (financement spécial) relatif à l'impôt sur les personnes morales.** Le budget qui vous est remis tient compte des demandes reçues, du nouvel auxiliaire de planification d'août 2023 et des décisions de la Commission des finances et du Conseil municipal. **De plus, aussi bien dans le budget 2024 que dans le plan financier 2025-2028 aucun prélèvement sur le FS relatif à l'impôt des personnes morales, d'un montant de CHF 2,5 millions à fin 2022, n'a été fait pour l'instant.** Tenant compte des remarques ci-dessus, le budget proposé par le Conseil municipal laisse apparaître un déficit du compte de résultat général de l'année 2024 de **CHF 1'619'820.00** (contre CHF 1'584'920.00 proposé par la Commission des finances) qui a servi de point de départ au plan financier élaboré jusqu'en 2028 et dont vous trouverez les résultats dans la partie 16.

Le projet de budget qui vous est soumis est réaliste et tient compte des dernières informations en possession de la Municipalité. La situation reste préoccupante et mérite toute l'attention requise. Les diverses mesures prises pour retrouver l'équilibre financier sont en cours d'étude et/ou de mise en œuvre dans chaque service. Des contacts réguliers ont lieu avec les chefs de service, le Conseil municipal, la Commission des finances et les tiers (canton, contribuables, etc.) afin de suivre l'évolution de la situation semaine après semaine.

Le Conseil municipal propose au Conseil de ville un budget 2024 qui présente un **déficit du compte général de CHF 1'619'820.00** (la Commission des finances proposait CHF 1'584'920.00) **et du compte global de CHF 1'987'230.00** (la Commission des finances proposait CHF 1'927'330.00). Ce déficit se base sur :

- Une quotité d'impôt inchangée de 1,75, aussi bien pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques que pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.
- Une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰
- Une taxe des chiens de CHF 70.00 pour le village et CHF 40.00 pour la montagne.
- Eau potable : CHF 1.80/m<sup>3</sup> (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014.

- Eaux usées : CHF 2.50/m<sup>3</sup> (hors TVA) + taxes de bases (par paliers) entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 20 octobre 2022.
- Une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets.
- Une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.00/ max. CHF 450.00).

*Ouverture de la discussion :*

M. Christian Tharin, président : "Il s'agit lors de ce point de prendre connaissance du Plan financier 2025 – 2028. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?"

M. Christian Tharin, président : "Aucun membre ne semble vouloir la parole, nous passons au point suivant de l'ordre du jour."

5. Examen du projet de budget 2024 : approbation éventuelle

M. Christian Tharin, président : "Nous voici arrivés au gros point à traiter ce soir, à savoir l'examen du budget 2024 et de son approbation éventuelle. Mais avant d'ouvrir la discussion, est-ce que la parole est demandée par le Conseil municipal pour transmettre encore des précisions sur ce point ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas."

M. Christian Tharin, président : "En ce qui concerne le traitement de ce point, je vous propose de procéder de la manière suivante :

- Nous allons tout d'abord parcourir la documentation remise. Lors du passage en revue, vous pourrez intervenir à tout moment afin de recevoir des explications ou demander des modifications si vous le souhaitez. Par souci de simplification et de compréhension pour les personnes présentes dans la salle, je vous prierais de bien vouloir énoncer le numéro de la page du document lors de votre prise de parole. En cas de proposition de modifications, celles-ci seront traitées dès le dépôt puis mises au vote.
- Dans le passage en revue et par souci de simplification, nous passerons en revue les 17 parties de la documentation remise tout en passant en revue la partie 6 de manière détaillée par chapitres.
- Une fois le document passé en revue, j'ouvrirai la discussion.
- Enfin, nous effectuerons probablement le vote final afin d'adopter ou de refuser le budget 2024 de notre commune.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas, passons donc le document en revue."

M. Johan Wermeille, PLR : "Ce soir, au nom de la fraction PLR, je souhaite demander une augmentation de budget concernant le compte 3110.3130.06, intitulé "Médiation culturelle" dans le budget de l'année 2024 que nous devons valider. Nous sollicitons une augmentation

budgétaire de CHF 7'000.- supplémentaires pour ce compte. Les CHF 2'000.- actuellement alloués se révèlent manifestement insuffisants pour la réalisation du projet de médiation culturelle, en particulier en ce qui concerne la création d'un espace dédié à cette cause. Le Musée par sa conservatrice, Mme Coraline Gajo, souhaite créer une offre pédagogique spécifiquement dédiée à accueillir des classes des écoles obligatoires de toute la région. J'admets que les CHF 9'000.- demandés ne couvrent pas la totalité du budget nécessaire comme demandé, mais ils constitueraient un premier pas significatif pour lancer la création et le développement de cette offre. Il est essentiel de souligner que toute institution culturelle ambitieuse intègre cet enjeu crucial dans sa programmation, cherchant à conquérir de nouveaux publics, et ce, dans l'optique de démocratiser la culture. Nous sommes profondément convaincus de l'importance de soutenir ce projet, même en période de contraintes financières. Ce projet a un impact direct sur nos écoles et nos élèves, car il offre la possibilité de faire découvrir notre Musée aux jeunes générations. Qui sait, cela pourrait également inciter des familles à le visiter. De plus, la mise en place de cette offre pédagogique est conforme aux besoins des contrats LEAC. Lors de la séance de reporting du 28 août dernier, il a été relevé le fait que notre Musée n'avait pas accueilli de classes, principalement en raison de l'absence d'une médiation culturelle pédagogique adéquate. D'autre part, l'augmentation de ce budget s'inscrit pleinement dans le programme de législature validé dans notre cénacle, tel que mentionné à la page 10 de ce dernier : "Proposer une offre de médiation culturelle par le Musée de Saint-Imier pour les écoles". En effet, cela démontre notre engagement indéfectible envers l'éducation, la culture et le patrimoine; des valeurs que nous devons préserver et promouvoir. De plus, il est essentiel de reconnaître que cette allocation budgétaire unique constitue un investissement à long terme. Son objectif est d'accroître la valeur de notre Musée en en faisant un centre éducatif et culturel de premier ordre au sein de notre Cité. Il contribuera à renforcer notre patrimoine et à susciter un intérêt durable pour notre histoire et notre culture locales. En conclusion, Mesdames et Messieurs, je vous encourage vivement à accorder une attention sérieuse à cette demande d'augmentation budgétaire. Il s'agit d'un investissement pour l'avenir de nos enfants, dans la découverte de notre patrimoine culturel, et dans la valorisation à long terme de notre musée. Je vous remercie de votre attention."

M. Christian Tharin, président : "Merci. Encore quelque chose pour concernant cette partie-là ?"

Mme Martine Bourquin, ARC : "Oui, concernant le même compte dont vient de parler M. Johan Wermeille, PLR. Amendement 3110.3130.60 Médiation culturelle. Depuis un certain nombre d'années, les Musées ont vocation de lieu pédagogique pour les milieux scolaires. La LEAC demande d'ailleurs aux acteurs culturels de faire un effort en faveur des programmes de médiation. La médiation culturelle regroupe l'ensemble des actions visant à la rencontre de l'artiste et du public avec l'œuvre. La finalité de la médiation est éducative, récréative, elle ouvre l'esprit. Elle favorise aussi l'accès et la compréhension de notre patrimoine, notre histoire, en démocratisant ce qui était à une époque le fait de quelques privilégiés. A Saint-Imier, nous avons la chance d'avoir un beau Musée, dont les rénovations ont duré 3 ans. L'outil de travail est performant. L'équipe de professionnels qui y travaille est motivée mais après une ouverture en fanfare, il va être nécessaire de le faire vivre ce Musée. Actuellement le Musée est trop exigu pour organiser des ateliers avec des classes, c'est pourquoi la conservatrice a proposé à la Commission culturelle d'aménager la "vieille cuisine" pour l'accueil de groupes. C'est pourquoi, je me permets de revenir sur le compte 3110.3130.60 Médiation culturelle concernant les CHF 12'000.- demandés pour l'aménagement et le rafraîchissement du local, l'achat de meubles (tables, chaises, lampes) et de matériel (beamer, écran). Sachant que le coût de la médiation est pris sur le budget de fonctionnement, est-il possible de revenir sur la décision de ne pas soutenir ce projet. Pour permettre une bonne visibilité et pour remplir le rôle de notre institution, je vous propose de voter un montant de CHF 9'000.- pour le Musée."

Mme Paula Tanner, ARC : "Est-ce qu'on peut me répéter le numéro du compte en question ?"

M. Christian Tharin, président : "Médiation culturelle, page 41, compte 3110.3130.06."

Mme Paula Tanner, ARC : "C'est donc le même compte dont vient de parler le PLR ?"

M. Christian Tharin, président : "Oui c'est le même compte et le même montant. La proposition est la même."

...Le numéro de compte indiqué par Mme Martine Bourquin, ARC,  
présentait une inversion aux deux derniers chiffres.  
Il s'agit du compte terminant par 06 et non 60...

M. Christian Tharin, président : "Bien, nous allons passer au vote. Je prie les conseillères et conseillers de ville qui acceptent l'inscription du montant de CHF 9'000.00 au lieu de CHF 2'000.00 pour le compte 3110.3130.06 "Médiation culturelle" de se manifester par un lever de main."

Au vote, l'inscription du montant de CHF 9'000.- au compte 3110.3130.06 "Médiation culturelle" est acceptée par 23 voix pour, 0 voix contre. Il y a 4 abstentions.

M. Johan Wermeille, PLR : "En tant que commissaire de la Commission culturelle, je vous présente les remerciements de Mme Coraline Gajo, conservatrice du Musée de Saint-Imier."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Idem pour moi."

M. Christian Tharin, président : "Y a-t-il encore des modifications pour la rubrique 3 ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela n'est pas le cas nous passons à la rubrique 4."

Mme Sandra Moszczanski, PLR : "Rubrique 4, compte 4320.3636.04, Politique de santé. Le PLR Saint-Imier souhaite maintenir la somme de CHF 12'000.- proposée initialement par la Commission de la santé pour la politique de santé, compte 4320.3636.04. En effet, le Département action sociale et la Commission de la santé ont préparé des projets encourageants en faveur du bien-être au travail sous différentes formes. Ceux-ci s'inscrivent parfaitement dans les objectifs OMS sur la santé. Alignés sur la politique du canton de Berne et sur ceux de la Confédération, ils permettent par exemple de réduire l'absentéisme au travail, conserver le personnel plus longtemps au sein de l'administration, ou encore améliorer le travail en équipe."

M. Christian Tharin, président : "Encore des questions sur ce compte ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "J'ai une question à poser à notre administrateur des finances."

M. Christian Tharin, président : "Mais est-ce qu'elle concerne ce compte ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Non. Pardon. Je reviens après."

M. Christian Tharin, président : "Alors, toujours concernant le compte dont vient de parler Mme Sandra Moszczanski, PLR, est-ce que quelqu'un souhaite la parole ?"

M. Laurent Egloff, ARC : "Proposition d'amendement, position 4320.3636.04, Politique de santé. Une partie des membres ARC estime que la suppression totale du budget de 12'000.- destiné à la politique de la santé n'est pas une solution acceptable. De plus, cette décision est contraire au programme de législature et empêche purement et simplement le fonctionnement de la Commission de la santé où des projets importants sont en préparation. Nous sommes conscients que les temps financiers sont durs, mais la santé de ses citoyens est primordiale."

Nous proposons donc d'amender le budget et d'introduire pour la politique de la santé la somme de CHF 9'000.-."

M. Christian Tharin, président : "Bien, nous allons passer au vote. Pour ce vote étant donné que nous devons nous prononcer sur une des deux variantes proposées, chaque conseillère et conseiller de ville ne peut voter qu'une fois conformément à l'article 18 de notre règlement. La variante obtenant le plus de voix sera ainsi acceptée."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Est-ce que nous allons également voter la possibilité de rester à CHF 0.- ?"

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que quelqu'un a fait cette proposition ?"

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Non, mais comme c'était la proposition de base, et que maintenant nous avons deux propositions, je me demandais comment l'on fait si l'on souhaite voter pour la proposition de base."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que vous souhaitez faire également cette proposition ? Les deux fractions ayant fait les propositions semblent ne pas s'y opposer."

M. Ugo Boillat, ARC : "Alors pour rester à CHF 0.- il faut proposer une 3<sup>ème</sup> variante ?"

M. Christian Tharin, président : "Il faut faire une proposition, afin que je puisse la passer au vote."

M. Ugo Boillat, ARC : "Alors je fais la proposition de rester à CHF 0.-"

M. Christian Tharin, président : "Très bien, nous passons aux votes. Nous avons 3 propositions. Je vous rappelle que vous ne pouvez voter qu'une seule fois pour l'une des 3 propositions."

M. Christian Tharin, président : "Je prie les conseillères et conseillers de ville qui acceptent l'inscription du montant de CHF 12'000.- au lieu de CHF 0.- pour le compte 4320.3636.04 "Politique de santé" de se manifester par un lever de main."

M. Christian Tharin, président : "Je prie les conseillères et conseillers de ville qui acceptent l'inscription du montant de CHF 9'000.- au lieu de CHF 0.- pour le compte 4320.3636.04 "Politique de santé" de se manifester par un lever de main."

M. Christian Tharin, président : "Je prie les conseillères et conseillers de ville qui souhaitent laisser le montant de CHF 0.- pour le compte 4320.3636.04 "Politique de santé" de se manifester par un lever de main."

Aux votes :

La proposition de CHF 12'000.- a obtenu 22 voix pour.

La proposition de CHF 9'000.- a obtenu 1 voix pour.

La proposition de CHF 0.- a obtenu 4 voix pour.

M. Christian Tharin, président : "Avec 22 voix pour, le montant de CHF 12'000.- est inscrit au compte Politique de santé (4320.3636.04)."

M. Christian Tharin, président : "Je donne la parole à M. Michel Ruchonnet, PS, qui souhaite poser une question à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Oui, alors, page 51, Promotion de la santé. Je ne comprends pas ce que c'est les entrées et les charges dans ce poste."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Vous avez dit page 51 ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Page 51, avant-dernière ligne ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Vous parlez de la page 51 ? Je ne vois pas."

M. Michel Ruchonnet, PS : "J'aurais aimé savoir d'où sortent ces chiffres."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Je viens de comprendre votre question. C'est le total. C'est le total de tous les comptes. Tous les comptes qui commencent par 43. Vous voyez le chapitre 4, c'est tout le total du chapitre 4."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je m'excuse. Je ne comprenais pas, alors je posais la question."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "C'est simplement le total de tout le 43."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je voulais être sûr de comprendre."

M. Christian Tharin, président : "Parfait."

M. Yves Rochat, PLR : "Rubrique 4 – compte 4330.3130.02 – projet événement. Le PLR Saint-Imier souhaite budgéter la somme de CHF 2'500.- comme proposée par le Département action sociale pour le compte 4330.3130.02, intitulé projet événement. Ce montant sera mis à disposition pour créer des événements novateurs, notamment chapeautés par notre infirmière scolaire. Ceci afin de mener à bien des actions concrètes de terrain, par exemple sur la prévention, aussi bien à l'Ecole primaire qu'au sein de l'Ecole secondaire."

M. Christian Tharin, président : "Y a-t-il encore quelque chose concernant ce compte-là ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous allons passer au vote."

M. Christian Tharin, président : "Je prie les conseillères et conseillers de ville qui acceptent l'inscription du montant de CHF 2'500.- au lieu de CHF 0.- pour le compte 4330.3130.02 "Projet, événement" de se manifester par un lever de main."

Au vote, l'inscription du montant de CHF 2'500.- au compte 4330.3130.02 "Projet, événement" est accepté par 21 voix pour, 2 voix contre. Il y a 4 abstentions.

M. Yves Rochat, PLR : "Rubrique 5 – compte 5790.3136.06 – projet politique sociale. Notre groupe souhaite soutenir des projets de politique sociale. Pour le compte 5790.3136.06 - projet politique sociale, nous proposons la somme de CHF 10'000.-. Dans l'idée d'être proactif plutôt que réactif, ces projets permettront par exemple d'accompagner des élèves de 9H à 11H, parfois en difficultés, via le programme LIFT, un véritable ascenseur vers l'apprentissage. Ou encore permettre la mise en place d'un autre beau projet particulièrement solidaire, celui d'un club des aînés qui regroupera les collectifs du 3<sup>ème</sup> âge présents sur Saint-Imier afin de créer encore plus d'émulation et d'épanouissement bien-être pour nos seniors. Ici vraiment, nous pensons qu'il faut le courage de donner pour recevoir."

M. Christian Tharin, président : "Quelque chose encore concernant ce compte ?"

Mme Paula Tanner, ARC : "Pendant l'étude du budget certains membres de la fraction ARC ont regretté le fait que le Conseil municipal n'a pas voulu rentrer en matière sur la demande financière du Département action sociale concernant la politique sociale. En sachant que le taux élevé d'aide sociale de notre commune fait toujours débat, lors de la dernière législature nous avons mandaté la HE-ARC pour nous faire une photographie sociale de Saint-Imier. Lors de la présentation finale de cette étude plusieurs pistes d'action ont été mises en lumière. A l'époque nous étions tous d'accord que la problématique de la politique sociale à Saint-Imier devrait faire partie des priorités. Nous étions ravis en découvrant le plan de législature présenté en début d'année où la politique sociale trouvait une place. Vouloir développer des projets c'est bien, avoir des bonnes idées c'est super, mais malheureusement sans argent, l'action devient difficile. Pour ceci, je demande un amendement du budget 2024. Je demande plus précisément l'ajout d'une ligne budgétaire intitulé : "Politique sociale" avec un montant de CHF 10'000.- comme demandait le Département action sociale."

M. Christian Tharin, président : "Nous avons également ici des propositions identiques."

M. Christian Tharin, président : "Je prie les conseillères et conseillers de ville qui acceptent l'inscription du montant de CHF 10'000.- au lieu de CHF 2'000.- pour le compte 5790.3136.06 "Projet politique sociale" de se manifester par un lever de main."

Au vote l'inscription du montant de CHF 10'000.- au compte 5790.3136.06 "Projet politique sociale" est accepté par 23 voix pour, 1 voix contre. Il y a 3 abstentions.

M. Christian Tharin, président : "Bien, il ne semble pas y avoir d'autres choses concernant ce compte, nous pouvons passer au chapitre 6 et suivants."

M. Claude Voisin, ARC : "Nous avons pris connaissance du budget 2024. Les comptes 2022 ont fait que cette année, l'élaboration de ce dernier était un exercice périlleux. De ce fait, il y a eu bien des débats en fraction lorsqu'il a fallu se positionner. La position de la Commission des finances est comprise. Bien sûr, il fallait faire des économies et avoir une ligne de conduite semblable pour tous les Départements. Cela a été fait du mieux possible. Il n'est jamais évident de biffer des lignes, surtout quand ces dernières ont un impact fort sur la population. Lorsqu'il s'agit d'argent, les sensibilités varient fortement d'un parti à l'autre, mais aussi d'une personne à une autre. Nous avons tous une idée bien précise de comment l'argent devrait être utilisé et dans quel domaine. Cela dépend aussi des commissions dans lesquelles nous siégeons car nos objectifs et nos thèmes de prédilection ne sont pas les mêmes. C'est pour cette raison, que tout à l'heure, certains membres ont choisi de prendre la parole à titre personnel en proposant des modifications de certaines lignes du budget. De manière générale, ARC regrette qu'une vision financière claire et ferme n'ait pas été donnée par l'Exécutif. Du coup, le plan de législature ne reflète pas les moyens que nous avons à disposition et de nombreux projets ne pourront sûrement pas être réalisés. Les prochaines années nous le dirons. Espérons que la tendance évolue dans le bon sens. Il est important de voir l'avenir positivement. Pour toutes les raisons évoquées ici, ARC laisse ce soir la liberté de vote pour ce point. Cependant, notre fraction remercie unanimement toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget 2024."

M. Etienne Geiser, PLR : "La fraction PLR a pris connaissance du projet de budget ainsi que du plan financier. Elle remercie le Service des finances, la Commission des finances, ainsi que le Conseil municipal pour le travail et les propositions. L'exercice n'était pas simple compte tenu de la conjoncture. On peut qualifier ce budget de budget d'austérité, qui est justifié par la situation financière. La rigueur de ce budget a été comprise par notre fraction. Les propositions de modification que nous vous avons présentées ce soir ne remettent pas le budget en cause et nous soutenons, comme nous l'avons toujours fait, les mesures visant à réaliser des économies. C'est un jeu d'équilibriste entre la rigueur imposée par la situation et le fait de ne pas bloquer les Départements dans le développement de nouveaux projets liés à cette nouvelle législature. C'est pourquoi nous avons proposé quelques modifications. Vous l'aurez

compris, notre fraction adopte le budget avec les modifications votées ce soir. Nous espérons évidemment que la situation s'améliorera et que les comptes 2023 seront meilleurs qu'annoncés. La situation est sérieuse mais la fortune de la commune permet encore de voir venir avant de devoir parler de modifier la quotité d'impôt."

Mme Elisabeth Beck, PS : "J'ai juste une question avant que la fraction socialiste se prononce. Je m'interroge sur un élément. Suite à toutes ces dépenses supplémentaires qui sont proposées ce soir, il y a beaucoup de nouveaux projets qui ont été biffés par le Conseil municipal. Quelle en est la raison. Il y a les questions d'économie, mais y a-t-il une autre raison ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Le Conseil municipal a suivi le préavis de la Commission des finances. C'est un budget qui doit être suivi avec sérieux compte tenu de la situation financière. La Commission des finances et le Conseil municipal ont passé en revue le projet de budget et analysé les éventuelles nouvelles dépenses. Comme vous le relevez, je tiens à dire que ce n'est jamais la qualité des projets qui a été mise en cause. C'est plutôt d'être vigilants sur les nouvelles dépenses, car en acceptant nous nous engageons pour l'année, voire plus."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Alors la seule justification c'est plutôt que ce sont des nouveaux projets. Car l'on voit des projets de qualité. Mais effectivement, vu les finances, c'est compliqué. Donc, il n'y a pas d'autres raisons que celle-là ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Non."

M. Quentin Colombo, PS : "A la vue du document à notre disposition pour examiner le projet financier 2024, dont le de budget pour une éventuelle approbation et le plan financier pour information, je vous avoue avoir pris peur. Je ne suis malheureusement pas familier avec les outils utilisés et présentés pour proposer un projet financier, comme la majeure partie d'entre vous j'en suis certain. De ce fait l'intervention de ce soir se base sur ledit message de M. le responsable financier M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui reprend par quelques lignes les dires de M. le chef du Service de l'équipement M. Patrick Adatte, ainsi que de Mme la vice-présidente du Conseil municipal Mme Gisèle Tharin. Nous nous sommes aussi permis de reprendre quelques propos du Programme de législature pour comparer les projets et ce que le Conseil municipal met comme moyen. Je pense que toutes les personnes présentes ce soir sont déjà au courant de la philosophie et de la manière de penser de la fraction socialiste. Vous avez pu le voir et l'entendre lors des dernières élections communales : pour sortir de la "crise" budgétaire que nous vivons actuellement, il faut investir. Je sais que ce terme peut en horripiler certaines et certains mais il est sûr que sans sortir de notre petit confort nous ne pouvons avancer ensemble et collaborer pour Saint-Imier et arrêter de se faire une pseudo-guerre de partis politiques. En lisant ladite lettre que j'ai citée auparavant ainsi que celles des camarades nommés, je me retrouve, et la fraction socialiste aussi, dans la plus grande interrogation et nous nous posons plus d'une question. En effet, pourquoi vouloir réhabiliter et structurer des finances sur un moyen terme, qui ressemble d'ailleurs plus à une vision sur du court terme ? Nous ne voyons pas de vision sur un avenir plus long que la législature qui est en cours. Un pansement ne peut suffire à stopper une hémorragie, il faut soigner une blessure et ne pas retarder les problèmes. En lisant les propositions du Conseil municipal, la fraction socialiste se questionne sur la logique des mesures entreprises ou en voie d'être faites. En effet, la majorité des propositions peuvent se montrer intéressantes sur le point de vue économique à court terme, une rentrée d'argent étant alors consistante mais pas constante. Nous savons que toutes les communes ont des dépenses ordinaires et extraordinaires ainsi que des décisions financières importantes à prendre chaque jour. La vision d'avoir les comptes communaux bien remplis d'ici 3 ans ne suffit pas à avoir un avenir serein, surtout avec les épreuves qui nous attendent, telles que la transition écologique, l'inflation ou encore la transformation des zones rurales en urbaines. Le but de notre intervention n'est pas de taper sur les doigts des municipaux et des personnes qui travaillent avec mais de comprendre la manière de fonctionner de notre commune et de la

stratégie mise en place. Nous ne voulons pas nous retrouver dans quelques années avec les difficultés que nous vivons actuellement et avec encore moins de moyens pour réhabiliter les comptes communaux. Une question se pose alors : en se séparant de nos biens économiques, n'y a-t-il pas le risque de retomber dans une situation économique instable dans quelques années ? Quelles mesures peuvent être mises en place pour ne pas perturber la vie quotidienne des citoyennes et citoyens imériens dans le but de renchérir nos comptes communaux ? Pourquoi ne pas pouvoir investir pour retrouver de l'argent sur le long terme ? En plus des questionnements autour des investissements que la commune pourrait faire pour retrouver des comptes stables sur un long terme, la fraction socialiste se pose plusieurs questions sur la logique du Programme de législature et les liens avec le plan financier :

- En ce qui concerne la durabilité, il y a certes une commission temporaire qui a été créée et qui fonctionne de manière ordonnée et claire. Cependant, il n'est aucunement question dans les budgets d'un plan financier pour accroître notre durabilité. Avant que les personnes concernées puissent répondre, je me permets de vous faire remarquer que l'arrêt de l'éclairage public durant la nuit, la baisse de température des bâtiments communaux ou la préférence des envois par mail aux lettres n'est pour nous aucunement une mesure de durabilité suffisante avec la situation écologique actuelle.
- Comment pouvons-nous donner comme objectif de notre commune imérienne de vouloir intensifier et favoriser les collaborations intercommunales quand nous souhaitons et votons sur la facturation de nos services aux autres communes du Vallon de Saint-Imier ?
- Quelle est la logique du vœu d'encourager la solidarité et les activités physiques en Ville de Saint-Imier en ne renouvelant pas les aides pour les associations qui aident et fournissent un travail essentiel à cet objectif ?
- Vous nommez très bien le besoin d'investissement que nous avons pour les bâtiments et les infrastructures communales. Peut-être sommes-nous légèrement naïfs, mais la vente des bâtiments ainsi que des infrastructures et le terme investissement ne sont-ils pas en opposition par définition ? De ce même point de vue, la vente des bâtiments ne remplit pas le projet d'avoir une politique de gestion du patrimoine financier en citant le point bâtiments et infrastructures sportives.

Pour en conclure avec mon discours, je souhaite sincèrement remercier toutes les personnes travaillant arduement à la mise en place de l'avenir de notre commune. Ce n'est pas pour mettre des bâtons dans les roues ou juste pour râler que nous intervenons de cette manière mais pour se battre pour un Saint-Imier radieux et stable dans le temps ainsi que pour permettre aux futures générations et aux personnes qui nous remplaceront un jour de ne pas se retrouver dans une situation catastrophique et de se voir obligées d'être sous la tutelle du canton car nous n'avons pas réussi à travailler de manière adéquate et solidaire. De ce fait, la fraction socialiste ne peut pas aujourd'hui accepter en tant que tel ce projet de budget. Suite aux discussions enrichissantes que nous avons eu lors de notre fraction, nous donnons la liberté de vote. La fraction se met à disposition pour toute demande ou questionnement."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que la parole est encore demandée ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas."

M. Christian Tharin, président : "Bien, je clos ici les débats. Compte tenu des modifications demandées et avant de procéder au vote, je suspens la séance quelques minutes afin de pouvoir consulter notre administrateur des finances quant aux conséquences des modifications décidées sur le résultat. A la reprise de la séance, la parole ne sera plus donnée et nous procéderons directement au vote sur le budget."

...Il est 20 h 45, suspension de séance...

...Il est 20 h 52, reprise de séance...

M. Christian Tharin, président : "Suite à l'entretien avec l'administrateur finances, voici les incidences :

Le budget 2024 se présentera de la manière suivante :

Déficit du compte général de CHF 1'651'520.00, et déficit du compte global de CHF 2'018'930.00, se basant sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75, aussi bien pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques que pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales;
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰;
- une taxe des chiens de CHF 70.00 pour le village et CHF 40.00 pour la montagne;
- eau potable : CHF 1.80/m<sup>3</sup> (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014;
- eaux usées : CHF 2.50/m<sup>3</sup> (hors TVA) + taxes de bases (par paliers) entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 20 octobre 2022;
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets;
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.00/ max. CHF 450.00).

Avec les modifications suivantes :

Compte	3110.3130.06	Médiation culturelle	9'000.00
Compte	4320.3636.04	Politique de santé	10'000.00
Compte	4330.3130.02	Projet, évènement	2'500.00
Compte	5790.3136.06	Projet politique sociale	1'000.00
Compte	9610.3406.01	Intérêt sur dettes à moyen et long termes	200.00

M. Christian Tharin, président : "Si tout ceci est clair, nous passons au vote."

Au vote, le budget 2024 présentant un déficit du compte général de CHF 1'651'520.00 et d'un déficit du compte global de CHF 2'018'930.00, se basant sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75, aussi bien pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques que pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales;
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰;
- une taxe des chiens de CHF 70.00 pour le village et CHF 40.00 pour la montagne;
- eau potable : CHF 1.80/m<sup>3</sup> (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014;

- eaux usées : CHF 2.50/m<sup>3</sup> (hors TVA) + taxes de bases (par paliers) entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 20 octobre 2022;
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets;
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.00/ max. CHF 450.00).

Avec les modifications suivantes :

Compte	3110.3130.06	Médiation culturelle	9'000.00
Compte	4320.3636.04	Politique de santé	10'000.00
Compte	4330.3130.02	Projet, évènement	2'500.00
Compte	5790.3136.06	Projet politique sociale	1'000.00
Compte	9610.3406.01	Intérêt sur dettes à moyen et long termes	200.00

est accepté par 20 voix pour, 2 voix contre. Il y a 5 abstentions.

M. Christian Tharin, président : "Bien. Oui Mme Elisabeth Beck, PS ?"

Mme Elisabeth Beck, PS : "Oui, la fraction socialiste remercie particulièrement M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui a modifié très rapidement les chiffres ce soir, afin que l'on puisse voter ce budget, avec les changements proposés. Nous sommes admiratifs. Merci beaucoup."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Merci."

M. Christian Tharin, président : "Comme annoncé lors de l'ouverture de notre séance, je libère notre administrateur des finances et je le remercie de sa présence et de sa disponibilité. Mario, je te souhaite une excellente soirée."

...Applaudissements...

...Il est 20 h 58, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...

M. Christian Tharin, président : "Parfait, on peut passer au point 6 de l'ordre du jour."

6. Nouveau règlement sur les places de stationnement RPS et sur la création d'un financement spécial pour l'affectation de la taxe de compensation en faveur des parkings publics, de la mobilité douce et des transports publics : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

En 2021, la Municipalité a confié au bureau Christe & Gygax un mandat afin de faire un état des lieux du stationnement à Saint-Imier et de faire des propositions de gestion du stationnement.

Une politique de stationnement adaptée doit permettre aux autorités de garantir une utilisation judicieuse du domaine public et une cohabitation harmonieuse de ses différents usagers et contribuer en fin de compte à la mise en place d'une mobilité durable dans la commune.

Le Conseil municipal a donc souhaité avoir une vision globale du stationnement à Saint-Imier. Le but était d'avoir une influence, par des mesures appropriées, sur la mobilité quotidienne afin de réduire autant que faire se peut les déplacements intra-urbains, d'inciter les pendulaires à opter pour des moyens de transports plus durables, de conserver un centre attractif pour les habitants et les commerçants et de faciliter le travail de contrôle de la Police administrative.

Le centre de notre localité est fréquemment confronté à un grand nombre d'utilisateurs qui stationnement au-delà du temps réglementaire en dépit des règles en vigueur, par exemple en tournant leur disque. Cette pratique ne permet pas le renouvellement des places de stationnement au centre-ville et pénalise les commerces et autres restaurants de même que les automobilistes.

Rapidement résumée, l'étude Christe & Gygax a démontré qu'à Saint-Imier le nombre de places sur le domaine public est suffisant d'une manière générale et qu'il n'existe pas de (gros) problèmes de stationnement à Saint-Imier bien qu'il existe, à certains endroits, une certaine pression sur les places en raison du non-respect du temps de stationnement et du trafic pendulaire qui charge certains quartiers au détriment des habitants.

L'étude propose plusieurs scénarios pour atteindre les objectifs que s'est fixé le Conseil municipal.

La Commission urbanisme et mobilité et le Conseil municipal ont longuement débattu du bienfondé des différentes mesures évoquées dans le rapport Christe et Gygax; il apparaît évident à chacune et chacun que la gestion du stationnement sur le territoire municipal est un levier important à même d'influer sur le transfert modal et sur la politique de mobilité durable voulue par la Municipalité, s'inscrivant ainsi dans le cadre du programme de législature que s'est donné le Conseil municipal.

La Municipalité est donc appelée à développer un concept de stationnement, de le faire évoluer et de faire appliquer les mesures efficaces dans ce but. Le rapport qui est discuté ce soir et la mise en place d'une base légale sur laquelle s'appuyer doivent donc constituer une première étape.

Une base légale doit fixer les grandes lignes et les principes du stationnement tarifé tout en restant souple et réactif dans l'application des mesures.

C'est pourquoi le Conseil municipal a retenu l'option d'un règlement qui cadre de façon assez précise les limites de tarification et de compétence. En outre, une ordonnance d'application offre une certaine souplesse au Conseil municipal, dans les limites exprimées dans le règlement, afin d'appliquer des mesures de stationnement différenciées et de les adapter rapidement en fonction des besoins. Le Conseil de ville délègue ainsi en connaissance de cause et en fixant un cadre clair.

Le périmètre centre doit offrir un nombre suffisant de places de stationnement pour les clients des commerces et les différents services installés dans cette partie de notre localité.

Il y a lieu de garantir l'accessibilité aux commerces du centre et d'assurer une bonne disponibilité des places de stationnement sur ces parkings et d'assurer le bon déroulement des contrôles. Pour l'heure, le Conseil municipal n'a pas prévu d'installer des horodateurs et de faire payer le stationnement afin de garder un centre-ville accessible et gratuit, compte tenu des résultats de l'étude susmentionnée. Toutefois, le règlement et l'ordonnance sont rédigés de telle manière que, si cela s'avère nécessaire et en concertation avec les acteurs concernés, un stationnement payant avec des horodateurs puisse être mis en place rapidement.

A contrario, les parkings de périphérie doivent permettre de procurer des places de stationnement pour les besoins des habitants, des pendulaires et des utilisateurs des

infrastructures municipales afin de décharger le centre-ville du stationnement de longue durée. Pour l'heure et afin de garder une cohérence avec la politique proposée au centre de la localité, il n'est pas prévu d'installer des horodateurs et de faire payer le stationnement.

Sur le territoire municipal, trois secteurs ont été identifiés comme des parking privés à usage public, à savoir les parkings des téléskis aux Savagnières, le parking de l'Hôpital (Réseau de l'Arc) et le parking de la centrale solaire aux Eloyes.

Ces parkings ayant vocation publique, les règles de stationnement peuvent être réglées par des conventions afin de prévoir du stationnement tarifé.

La Municipalité a d'ores et déjà conclu avec l'Hôpital (Réseau de l'Arc) et avec la société des téléskis Bugnenets-Savagnières des conventions par lesquelles ces entités s'engagent à collaborer avec la Municipalité en matière de gestion et contrôle du stationnement et à appliquer des tarifs préalablement convenus.

Une partie des recettes pourraient, par exemple, servir au cofinancement de mesures favorables au développement du Snowbus ou de la desserte locale en bus.

L'adoption du règlement et de l'ordonnance doit permettre à la Municipalité d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses partenaires et leurs permettre de mener à bien leurs projets d'installation d'horodateurs.

De même, il paraîtrait tout à fait soutenable que la Municipalité signe une convention avec la Bourgeoisie et l'Espace Découverte Énergie (EDE) afin d'introduire le stationnement payant aux Eloyes.

La mise en œuvre de la politique de stationnement ne nécessitera pas de moyens financiers particuliers dans la mesure où le statu quo a été privilégié par l'exécutif.

Le Règlement qui vous est soumis prévoit également l'instauration d'un Financement spécial (FS) "Stationnement". Ce financement spécial aura notamment pour vocation de permettre la réalisation de nouvelles places de stationnement à ciel ouvert ou dans un ouvrage, de même que la réalisation d'aménagements encourageant la mobilité douce et le transport public. Il sera alimenté par les recettes découlant des horodateurs et de la taxe de remplacement.

Sur préavis unanime de la Commission urbanisme et mobilité, sur préavis par 6 voix pour et 1 voix contre de la Commission des finances, le Conseil municipal vous recommande d'approuver le Règlement sur les places de stationnement (RPS) et sur la création d'un financement spécial pour l'affectation de la taxe de compensation en faveur des parkings publics, de la mobilité douce et des transports publics. L'ordonnance d'application dudit règlement vous est soumise pour information.

*Ouverture de la discussion :*

M. Christian Tharin, président : "Oui Mme Elisabeth Beck, PS, je vous donne la parole."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Tout d'abord, nous souhaitons transmettre notre message dans son ensemble. Puis, nous serons curieux, et intéressés, d'entendre la position des autres fractions. La fraction socialiste a pris connaissance de l'étude Christie & Gygax Ingénieurs Conseils SA ainsi que du nouveau règlement sur les places de stationnement comportant dans ses articles la création d'un financement spécial avec ses buts et son alimentation ainsi qu'une ordonnance pour l'application dudit règlement. Un des buts importants est de mettre en place une politique de stationnement cohérente en cohabitation harmonieuse avec les usagers et en adéquation avec les réalités du terrain en limitant par exemple autant que possible les déplacements intra-urbains inutiles pour augmenter, entre autres, la sécurité des piétons et

véhicules à deux roues, pour limiter la production de CO2 et du bruit; il s'agit aussi, pour celle ou celui qui doit absolument venir en voiture de l'extérieur, de lui éviter de tourner en rond pour trouver une place de parc par exemple. Un autre point important est d'assurer des places près des commerces en cadrant plus strictement l'utilisation de l'espace public. Pour se faire la première étape est donc la nécessité de la mise en place d'une base légale sur laquelle s'appuyer. Malheureusement, le règlement proposé ce soir comprend, aux yeux de la fraction socialiste, de nombreux points non recevables sous cette forme et indique que cela mérite d'être repensé en commission afin de proposer une deuxième version, lors du prochain Conseil de ville de décembre, ceci afin de permettre la mise en application des conventions que le Conseil municipal a déjà conclues avec l'Hôpital (Réseau de l'Arc) et la société des Téléskis Bugnenets-Savagnières. En effet, pour les parkings de ces deux entités ayant vocation publique, un règlement est nécessaire pour passer à un stationnement tarifé. Selon le rapport du Conseil municipal, une partie des recettes pourrait, par exemple, servir au cofinancement de mesures favorables au développement du Snowbus ou de la desserte locale en bus. Notre fraction, dans le règlement proposé, remet en question précisément les articles qui demandent de déléguer la compétence de la gestion du stationnement au Conseil municipal. Elle souhaite être consultée et pouvoir se prononcer. Les articles 7, 9, 12, 13, et 16 sont pointés et de ce fait, également l'ordonnance avec la nécessité de présenter un plan précisant où se situent les parkings et, pour le "périmètre centre", de préciser la zone de l'"hypercentre" (zone bleue) et la zone du "centre périphérique" (zone blanche). Ce qui n'est pas proposé par ailleurs dans le règlement, plus précisément dans l'ordonnance d'application, en plus de l'article 2 prévoyant une zone tarifée du périmètre centre, c'est la mise en place de macarons pour les habitants et pour les pendulaires alors que ceci figure dans tous les scénarios du rapport technique. Les scénarios comprennent plusieurs points qui, considérés dans leur ensemble respectif, apportent de véritables améliorations avec des solutions équilibrées. La commune de La Neuveville, entre autres, a mis en place cette politique des macarons. Selon l'étude, ce serait judicieux de les introduire pour les places de parc à lignes blanches, avec une durée limitée à 3 heures pour les non-détenteurs de macarons et contrôlable avec disque dans l'habitacle du véhicule. Ces places de parc seraient à durée illimitée pour les pendulaires et les habitants ayant acquis, contre paiement à définir séparément, un macaron. Pour l'heure, le Conseil municipal dit ne pas avoir prévu d'installer des horodateurs mais l'approbation de ce règlement lui permettrait de faire cela à tout moment et sans contrepartie. Il est indiqué également que le fonds "financement spécial" permettra notamment la réalisation de nouvelles places de stationnement et d'aménagements encourageant la mobilité douce et le transport public. Il sera alimenté par les recettes découlant des horodateurs et de la taxe de remplacement. Avant de conclure, ayant lu que le parage illicite en zone bleue est fréquent, qu'est-ce qui a été entrepris pour résoudre ce problème désormais ? A la suite de toutes ces considérations, malheureusement, la fraction socialiste, à l'unanimité, ne peut pas approuver le règlement tel que présenté ce soir et demande le report de la décision au prochain Conseil de ville. Elle se met à disposition du Conseil municipal pour faire des propositions par rapport à ce qui vient d'être expliqué."

M. Christian Tharin, président : "Bien, avant de passer au débat, nous allons passer en revue le règlement."

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je ne vais pas pouvoir répondre à toutes vos questions, car je n'ai pas réussi à tout retenir. Le Conseil municipal a exprimé clairement le choix de ne pas installer d'horodateurs. Son avis ne devrait pas changer pour cette législature. Mais, prenons l'hypothèse que cela arrive tout de même. Il y a toujours la possibilité pour le citoyen de faire recours contre l'arrêté de circulation. Tout ce que l'Exécutif fait, le Législatif peut le défaire, vous restez et demeurez compétents sur ce règlement. Concernant la question des macarons, elle n'a pas passé le palier de la commission. J'aimerais aussi préciser, et rappeler, que ce règlement a été accepté à l'unanimité par la Commission de l'urbanisme, et à 6 voix pour, 1 voix contre, en Commission des finances."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Pour répondre à Mme Elisabeth Beck, PS concernant les zones bleues. Effectivement ce qui ressort de l'étude Christe et Gyax c'est que l'on a parfois des problèmes dans l'hypercentre à certaines heures. Notamment puisque l'on a des véhicules en zone bleue qui sont dits : "ventouses" et qui y restent trop longtemps, plus longtemps qu'ils n'auraient le droit. Le contrôle de la zone bleue est de la compétence de la Police administrative. C'est pourquoi je réponds à cette partie de votre question. Depuis le 1<sup>er</sup> avril de cette année, nous avons engagé une troisième personne en qualité d'agente de la Police administrative. Ceci permet d'augmenter la présence sur le terrain. Au sein de l'équipe, nous avons actuellement une personne qui est en arrêt maladie. Donc, on s'est retrouvé à nouveau avec uniquement deux agents à la Police administrative. Nous avons donné un mandat à l'entreprise Protector, qui se termine le 30 novembre de cette année. Cette entreprise a déjà effectué plusieurs passages en zone bleue pour mettre des amendes aux automobilistes qui ne respectent pas les règles. Vous avez également pu voir dans la presse qu'un poste d'agent de police a été mis au concours pour une durée déterminée, pour pallier cet arrêt maladie d'un agent. Je peux vous annoncer ce soir qu'à partir du 15 novembre de cette année nous aurons une personne qui commence jusqu'à fin avril 2024 pour renforcer l'équipe de Police administrative. Nous aurons donc trois agents disponibles qui pourront aller sur le terrain. J'aimerais aussi vous dire que ce n'est pas une tâche facile pour nos agents. La population est de moins en moins respectueuse de l'autorité. Nos agents sont confrontés à des situations, que je qualifie d'intolérables, et nous devons déposer des plaintes pénales vu le comportement de certaines personnes. C'est une minorité, mais cela rend compliqué la vie à nos agents. Nous sommes conscients du problème dans la zone bleue. Il y a peut-être eu un relâchement. Il y a des règlements, et on sait que l'on n'aime jamais se fait taper sur les doigts lorsqu'on ne les respecte pas."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci. Je souhaite revenir sur ce qui vient d'être dit. Vous parlez qu'il est possible de faire recours. On sait ce que c'est que faire recours. Cela prend du temps jusqu'à ce qu'une nouvelle décision puisse tomber et que l'on soit consulté. Si c'est écrit directement dans le règlement c'est un gain de temps et l'on évite les complications. Concernant les horodateurs, j'ai très bien compris. La fraction socialiste a très bien compris que ce ne sera pas introduit tout de suite, mais que cela figure dans l'ordonnance d'application que nous avons à la suite du règlement. Dans l'ordonnance d'application, c'est seulement indiqué : "périmètre centre" pour l'article 2, pour ces tarifs. Et si je regarde le plan, le plan de l'étude, car nous n'avons pas eu d'autre plan, il comporte les zones bleues et les zones blanches. Ceci pourrait signifier que ces horodateurs pourraient être posés aussi dans les zones blanches vu que l'ordonnance ne précise pas ces 2 zones dans le périmètre centre. La zone bleue, c'est plutôt l'hypercentre, comme on le comprend dans les explications, mais ceci n'est pas dans l'ordonnance. Et puis, il y a la zone blanche qui est plutôt le centre périphérique. Je comprends que l'on laisse ceci sous cette forme afin que cela soit prêt pour les futurs horodateurs, mais ce que je ne comprends pas c'est que l'on n'ait pas ajouté cet article 3 concernant les macarons. Cette décision de parcage limité à 3 heures, avec l'introduction des macarons différenciés pour les habitants et pendulaires, n'est pas considérée. Je m'explique. Pour les travailleurs qui viennent toute la journée, s'ils doivent venir en voiture, et qu'ils doivent tourner en rond, parce qu'il y a de moins en moins de places disponibles pour laisser leur véhicule entre 7 h 00 et 16 h 00, cela reste une situation difficile. Et s'ils ne peuvent pas le faire cela veut dire qu'ils doivent essayer de trouver une place, et s'il n'y a pas de place, mettre leur voiture dans un parking qui coûtera cher. Si c'est toute la journée, durant 9 heures, cela représente CHF 18.- dans un parking payant. Dans le supermarché Coop, pour la même durée, c'est CHF 9.-. Ceci m'a un peu interrogée. L'option des macarons aurait permis d'anticiper le jour où l'on introduira les horodateurs, qu'il y ait cette possibilité. Les gens ne voudront pas forcément parker dans les parkings payants et ceci va créer un problème dans les zones blanches. C'est la raison pour laquelle j'aurais proposé ce nouvel article pour les habitants et les pendulaires. C'est aussi payant, donc aussi des rentrées pour la commune. La commune de La Neuveville a pu l'introduire. Je m'étonne que nous n'ayons pas laissé ouvert cette possibilité."

M. Christian Tharin, président : "Bien, passons donc ce règlement en revue."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je propose la modification suivante :

### **Article 7**

1 **Le Conseil de ville, sur proposition du Conseil municipal**, est compétent pour régler, par voie d'ordonnance et d'arrêtés, les modalités de gestion du stationnement sur le territoire municipal dans les limites des articles du présent règlement.

Et pour l'alinéa 2 :

2 **Sur proposition du Conseil municipal**, il définit des principes de stationnement différenciés en fonction des secteurs de la localité, de stationnement horaire tarifé, les tarifs horaires, les régimes de stationnement, etc. et établit à cet effet un plan de stationnement.

M. Christian Tharin, président : "Je vais passer au vote ces deux éléments. Je relis vos propositions :

1 **Le Conseil de ville, sur proposition du Conseil municipal**, est compétent pour régler les modalités de gestion du stationnement sur le territoire municipal dans les limites des articles du présent règlement.

2 **Sur proposition du Conseil municipal**, il définit des principes de stationnement différenciés en fonction des secteurs de la localité, de stationnement horaire tarifé, les tarifs horaires, les régimes de stationnement, etc. et établit à cet effet un plan de stationnement."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que je suis juste avec ces textes Mme Elisabeth Beck, PS ?"

Mme Elisabeth Beck, PS : "Concernant l'Ordonnance. Nous sommes le Conseil législatif, le Conseil de ville. Comment se fait-il que vous enleviez la voie d'Ordonnance ? Pourquoi nous ne pouvons pas nous prononcer sur cette voie-là."

M. Christian Tharin, président : "Sauf erreur la voie d'Ordonnance est un outil qui est réservé aux Exécutifs. Je ne suis pas juriste, mais il me semble que les Arrêtés et Ordonnances c'est des outils qui existent pour l'Exécutif et non pas pour un Législatif."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je suis un peu surprise, car il me semble que lorsqu'il y a des modifications, et j'ai vu ceci au niveau du Conseil du Jura bernois, nous sommes consultés aussi sur les modifications d'Ordonnances. Est-ce que vous êtes sûr de cette réponse."

M. Christian Tharin, président : "J'ai le sentiment que oui, mais sans certitude."

M. Corentin Jeanneret, maire "En ma qualité de maire, et sous une autre casquette, celle de juriste, je peux vous indiquer que, effectivement, mais tout en gardant à l'esprit que si vous mettez deux juristes autour d'une table vous aurez trois avis différents, l'ordonnance est l'outil de l'Exécutif, qui ne fait rien d'autre que d'exécuter le règlement, qui lui est de la compétence du Législatif. Je pense que si la volonté c'est que le Conseil municipal propose au Conseil de ville, qui lui décide, le Conseil de ville ne décidera pas dans une ordonnance, mais il amendera le règlement. C'est mon avis. S'il y a une ordonnance de l'Exécutif, alors il n'est pas possible que le Législatif soit consulté. Au niveau cantonal, dans le cas de procédures de consultation comme vous le relevez pour le Conseil du Jura bernois, il y a ce droit de consultation qui est dévolu dans la loi sur le statut particulier."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Alors est-il possible d'être plus précis lorsqu'on parle des régimes de stationnement, car c'est écrit : "etc.", de mettre les macarons ou pas, dans l'alinéa 2 ?"

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : "Juste une précision concernant le règlement qui vous est soumis. Celui-ci a été soumis à la lecture d'un juriste, qui l'a validé sur sa forme. Si l'on commence à amener des modifications, dont je comprends le fond, on ne peut pas garantir qu'il soit applicable par la suite. D'autant plus qu'il a fait de nombreux allers-retours dans les commissions, dont vous avez vos représentants. Je ne comprends pas très bien la pertinence de modifier le contenu du règlement maintenant. Cela donne aussi comme un sentiment d'une petite méfiance envers l'Exécutif. On ne va pas faire des choses que le Conseil de ville ne soutiendrait pas. Et lorsque je dis que vous demeurez compétents, ce n'est pas uniquement avec l'arrêté de circulation, que j'ai donné comme exemple, mais aussi par un postulat et une motion, sur la question. Les macarons c'est un sujet sensible pour la Ville de Saint-Imier. Je ne pense pas que l'on puisse maintenant dire oui ou non et introduire ce sujet dans le règlement. Le règlement soit il fait sens pour vous de la manière dont il est construit, soit il ne fait pas sens. Je rappelle qu'il y a aussi des conséquences à ne pas accepter le règlement. Vous avez voté pour un horodateur qu'on ne peut pas mettre en application derrière les Halles de gymnastique. On a un horodateur sous Le Griffon qui n'a pas de base légale. Vous pouvez déposer un postulat ou une motion pour développer la question des macarons. Si l'on commence maintenant à modifier la terminologie du règlement qui vous est soumis, on prend le risque de perdre le sens que le Département et le Conseil municipal avaient envie de vous proposer."

Mme Elisabeth Beck, PS : "On ne remet pas en question le règlement. Nous sommes consultés pour proposer de modifications d'articles. Donc, c'est le rôle du Conseil de ville de proposer ces modifications. Cela ne veut pas dire qu'il y a une méfiance. On peut directement agir ce soir. Le but ce soir c'est de discuter des articles du règlement. Donc, pour moi, on garde ces articles, sans la question de l'ordonnance. Le texte comme proposé par M. le président du Conseil de ville me convient."

M. Christian Tharin, président : "Je vais procéder au vote. Je vais donc vous relire le texte sur lequel vous devez vous prononcer :

- 1 **Le Conseil de ville, sur proposition du Conseil municipal**, est compétent pour régler les modalités de gestion du stationnement sur le territoire municipal dans les limites des articles du présent règlement.
- 2 **Sur proposition du Conseil municipal**, il définit des principes de stationnement différenciés en fonction des secteurs de la localité, de stationnement horaire tarifié, les tarifs horaires, les régimes de stationnement, etc. et établit à cet effet un plan de stationnement."

M. Christian Tharin, président : "Avec le résultat du vote, nous n'arrivons pas au nombre de membres présents, nous allons refaire le vote."

Au vote, la proposition de modification est refusée par 21 contre. 4 voix étaient pour la modification. Il y a eu 2 abstentions.

M. Christian Tharin, président : "Continuons de passer en revue le règlement."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Dans la même logique :

### **Article 9, alinéa 2**

- 2 Le Conseil municipal fixe par voie d'ordonnance **soumise au Conseil de ville pour approbation** le prix des tarifs horaires dans une fourchette comprise entre CHF 0.50 et CHF 5.- de l'heure (annexe II)."

M. Christian Tharin, président : "Je relis la proposition :

### **Article 9, alinéa 2**

2 Le Conseil municipal fixe par voie d'ordonnance **soumise au Conseil de ville pour approbation** le prix des tarifs horaires dans une fourchette comprise entre CHF 0.50 et CHF 5.- de l'heure (annexe II)."

Au vote, la proposition de modification est refusée par 21 voix contre. 5 voix étaient pour la modification. Il y a 1 abstention.

Mme Elisabeth Beck, PS : "Peut-être une coquille grammaticale :

### **Article 12**

Le financement spécial "Stationnement" a pour buts l'étude et la réalisation

- a) D'installations de stationnement sur le domaine public, tels places de stationnement à ciel ouvert ou en ouvrage ;
- b) D'infrastructures et d'aménagements destinés à la mobilité douce et aux transports publics.

Est-ce que buts doit comporter un "s", et "tels" ne devrait pas être plutôt "telles"."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que vous êtes d'accord que nous ne passions pas ceci au vote, mais que l'on charge la Chancellerie municipale d'analyser ces éléments ?"

Mme Elisabeth Beck, PS : "Bien sûr."

Mme Elisabeth Beck, PS : "J'aimerais plutôt Conseil de ville au lieu de Conseil municipal (dans la marche) :

### **Article 16**

#### **Conseil de ville**

- 1 Le Conseil de ville édicte sur proposition du Conseil municipal** un plan des zones de stationnement selon l'article 7 du présent règlement en tant qu'annexe à l'ordonnance et l'adapte périodiquement aux modifications des circonstances.
- 2 Le Conseil municipal édicte** par voie d'ordonnance un tarif sur les taxes dans les limites de l'article 9 du présent règlement et l'adapte périodiquement à la modification des circonstances, en particulier aux exigences d'une gestion efficace du stationnement.
- 3** Il adapte le cadre des taxes de stationnement à l'évolution de l'index du coût de la vie conformément à l'article 10 du présent règlement."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce que vous pouvez répéter car je n'ai pas compris votre volonté."

Mme Elisabeth Beck, PS :

### **"Article 16**

#### **Conseil de ville**

- 1 Le Conseil de ville édicte sur proposition du Conseil municipal** un plan des zones de stationnement selon l'article 7 du présent règlement en tant qu'annexe à l'ordonnance et l'adapte périodiquement aux modifications des circonstances.
- 2 Le Conseil municipal édicte** par voie d'ordonnance un tarif sur les taxes dans les limites de l'article 9 du présent règlement et l'adapte périodiquement à la modification des circonstances, en particulier aux exigences d'une gestion efficace du stationnement.
- 3** Il adapte le cadre des taxes de stationnement à l'évolution de l'index du coût de la vie conformément à l'article 10 du présent règlement."

M. Christian Tharin, président : "Bien je vous relis encore une fois le texte mis au vote :

## **Article 16**

### **Conseil de ville**

- 1 Le Conseil de ville édicte sur proposition du Conseil municipal** un plan des zones de stationnement selon l'article 7 du présent règlement en tant qu'annexe à l'ordonnance et l'adapte périodiquement aux modifications des circonstances.
- 2 Le Conseil municipal édicte** par voie d'ordonnance un tarif sur les taxes dans les limites de l'article 9 du présent règlement et l'adapte périodiquement à la modification des circonstances, en particulier aux exigences d'une gestion efficace du stationnement.
- 3** Il adapte le cadre des taxes de stationnement à l'évolution de l'index du coût de la vie conformément à l'article 10 du présent règlement."

Au vote, la proposition est refusée par 21 voix contre. 4 voix étaient pour la modification. Il y a eu 2 abstentions.

M. Yann Doutaz, PLR : "La fraction PLR accepte le nouveau règlement sur les places de stationnement ainsi que la création du financement spécial en faveur de la réalisation de parkings publics en harmonie avec les projets de mobilité douce et des transports publics. Dans le but de répondre aux besoins de la population mais également du commerce local pour qu'il fasse bon vivre à Saint-Imier."

M. Loan Tultak, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance du règlement sur les places de stationnement et nous sommes heureux de la mise aux normes du règlement qui sera dans l'ère du temps avec davantage de moyens mis en place pour des transports plus durables. La fraction ARC accepte ce nouveau règlement sur les places de stationnement (RPS) et sur la création d'un financement spécial pour l'affectation de la taxe de compensation en faveur des parkings publics, de la mobilité douce et des transports publics."

Au vote, le règlement sur les places de stationnement RPS et sur la création d'un financement spécial pour l'affectation de la taxe de compensation en faveur des parkings publics, de la mobilité douce et des transports publics public est accepté par 23 voix pour, 4 voix contre. Il y a 0 abstention.

## **7. Règlement d'utilisation des bâtiments communaux : décision**

*Rapport du Conseil municipal :*

Le Conseil municipal a retenu plusieurs mesures afin de retrouver l'équilibre budgétaire. Parmi les mesures retenues figure le fait de revoir à la hausse les tarifs de location et des prix d'entrées. Sur cette base, le Service des bâtiments et des infrastructures sportives a été mandaté afin de mener une réflexion globale sur tous les tarifs de nos bâtiments communaux.

Le projet qui vous est soumis apporte une amélioration notoire. En effet, jusqu'ici, les différents bâtiments communaux faisaient l'objet d'un règlement chacun. Avec la proposition du Service, un seul règlement centralisera les obligations faites aux utilisateurs et posera un cadre clair et unique. Les deux piscines feront toutefois l'objet d'une réglementation séparée afin de tenir compte de nouvelles normes qui sont en cours d'adoption.

Le règlement délègue la compétence au Conseil municipal pour fixer les tarifs. Cette proposition a pour vocation de simplifier d'éventuels changements. Revenir devant le Conseil de ville pour chaque adaptation de tarifs semble une procédure quelque peu lourde et peu agile, qui n'est dans l'intérêt de personne. Afin d'être transparent et que votre Autorité puisse se prononcer en connaissance de cause, le projet d'ordonnance tel qu'il sera soumis au Conseil municipal est fourni avec ce message. L'entrée en vigueur de cette ordonnance au 01.01.2024 ne pourra évidemment se faire qu'en cas d'acceptation du projet de règlement qui vous est soumis. La Commission des finances a préavisé favorablement l'ordonnance ainsi que les propositions de tarifs du Service des bâtiments et infrastructures sportives.

Le Conseil municipal est conscient qu'une augmentation de tarifs, compte tenu de la conjoncture, intervient à un moment difficile. Les importants investissements qui ont été effectués ces dernières années, de même que le nombre de tâches toujours plus croissant qui incombe au Service des bâtiments rendent nécessaires de revoir les tarifs de location à la hausse.

Compte tenu de ce qui précède et sur préavis unanimes de la Commission bâtiments et infrastructures sportives et de la Commission des finances, le Conseil municipal vous recommande d'accepter le projet de Règlement d'utilisation des bâtiments communaux et de prendre connaissance de l'ordonnance y relative.

*Ouverture de la discussion :*

M. Christian Tharin, président : "Pour le traitement de ce point, je vais procéder de la manière suivante :

- Nous allons tout d'abord parcourir le projet de règlement remis avec la convocation de ce soir. Lors du passage en revue, vous pourrez intervenir à tout moment et les propositions de modifications seront traitées dès que celles-ci auront été déposées.
- Par souci de simplification et de compréhension pour les personnes présentes dans la salle, je vous prierais de bien vouloir énoncer le numéro de l'article lors de votre prise de parole.
- Une fois le document passé en revue, j'ouvrirai la discussion.
- Enfin, nous effectuerons le vote final afin d'adopter ou non le règlement proposé en titre de ce point."

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

...M. Christian Tharin, président, passe en revue le règlement...

M. Laurent Egloff, ARC : "La fraction ARC s'est penchée avec intérêt sur le règlement d'utilisation des bâtiments communaux. Pour une partie de nos membres, l'augmentation du tarif des piscines communales pour les enfants de 6 à 16 ans nous a interpellés, et nous

demandons un amendement au règlement en revenant au montant de CHF 3.-, tel que pratiqué actuellement. Les piscines alentours étant également à ce tarif, nous pensons qu'il est inutile de majorer l'entrée pour les externes et les touristes, cela nous amènerait un dégât d'image en étant l'une des piscines les plus chères de suisse romande pour les enfants et le gain financier serait minime. Le reste du règlement nous convient, et nous remercions le Service bâtiments et des infrastructures sportives pour son travail."

M. Gaëtan Aellen, PLR : "Afin de poser un cadre clair et unique aux utilisateurs des différents bâtiments communaux et de centralisé les règlements, la fraction PLR accepte à l'unanimité le projet de Règlement d'utilisation des bâtiments communaux."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Faire un seul règlement pour tous les bâtiments est une excellente initiative, en attendant d'y adjoindre nos 2 piscines. Concernant les tarifs et leur hausse, nous souhaiterions que l'abonnement pour les piscines reste à CHF 60.- pour les étudiants, ainsi que pour les bénéficiaires de l'AVS et de l'AI, cette dernière catégorie de classe restant à créer. La fraction socialiste accepte sinon à l'unanimité le présent règlement et remercie le Service des bâtiments et infrastructures sportives pour cette simplification judicieuse."

M. Christian Tharin, président : "Bien, la parole semble ne plus être demandée, nous allons passer au vote... "

...M. Christian Tharin, président, est interrompu par M. Hugo Boillat, ARC...

M. Hugo Boillat, ARC : "Juste une question avant de voter. Est-ce que les modifications proposées sont prises en compte ?"

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Lors de la séance où l'on traitera de la tarification, nous prendrons en compte les demandes faites ce soir."

M. Ugo Boillat, ARC : "Mais ces demandes ne doivent pas être acceptées par notre Conseil en premier ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Le règlement qui vous est soumis, et c'est écrit en gras, stipule à l'art. 15 : "Pour toutes les autres activités, le Conseil municipal règle l'utilisation des locaux et les tarifs par voie d'ordonnance.". Le Conseil municipal prendra en compte vos remarques."

M. Christian Tharin, président : "Bien, à l'avenir je demande aux membres de bien vouloir demander la parole avant de vous exprimer pour éviter les "interférences"."

M. Christian Tharin, président : "Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent le règlement d'utilisation des bâtiments communaux sont priés de se manifester par un lever de main."

Au vote, le Règlement d'utilisation des bâtiments communaux est accepté à l'unanimité.

#### 8. Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 95'000.- pour la réalisation de la marquise à la nouvelle gare CFF à la rue de la Clef : décision

##### *Rapport du Conseil municipal :*

En date du 22.09.2013, le Corps électoral imérien a validé un crédit de CHF 1'520'000.00 afin de construire une nouvelle halte CFF dans la zone industrielle de la Clef. Depuis cette votation, la situation a évolué et c'est désormais la Confédération qui prendra en charge la majeure

partie des coûts de construction. Au 31.12.2022, il restait un montant de CHF 1'395'477.00 dans le crédit.

Le crédit qui vous est soumis ce soir a pour but de construire une marquise sur le futur quai de la halte CFF sise dans la zone industrielle de la Clef, reconnu par le canton comme un Pôle de développement économique du canton de Berne (PDE). Si le financement de cette marquise ne sera pas assumé par les CFF ou la Confédération car leurs normes justifient de ne pas construire une telle installation, il apparaît comme important que cette halte soit accueillante pour les visiteurs de la zone industrielle et des quartiers ouest de notre localité (Hôpital, EMS, habitations, etc.). En outre, les conditions météorologiques de notre région justifient un tel ouvrage pour le confort et la sécurité des usagers. Aussi, il vous est proposé de voter un crédit supplémentaire. En effet, selon les informations fournies par les CFF, un surcoût de CHF 95'000.00 est attendu pour la construction de ladite marquise.

Le projet tel qu'il a été soumis au vote en 2013 était accompagné d'un message rédigé par le Conseil de ville. Ce message était accompagné d'une image d'illustration montrant la future halte avec une marquise couvrant le quai. Lors des débats devant votre Autorité, le Conseil municipal, par la voix de son maire, a fait référence à l'installation d'une marquise. Le message n'y fait pas clairement allusion, le descriptif n'étant pas exhaustif. Le Conseil de ville est invité à se forger sa propre opinion. De l'avis du Conseil municipal et des commissions, il ne s'agit pas d'un changement de l'état des faits, étant donné que la marquise a toujours fait partie du projet.

Etant donné que le crédit est encore largement doté du fait de la prise en charge des coûts par la Confédération, une dépense supplémentaire de CHF 95'000.00 pour la construction de la marquise ne paraît pas disproportionnée et amènera des avantages certains pour les usagers et l'image offerte aux visiteurs. Le coût total à prévoir pour la Municipalité, y compris le surcoût de la marquise, est estimé par le Service urbanisme et mobilité à CHF 385'000.00, soit un montant bien en deçà du crédit voté par le peuple il y a 10 ans.

Le crédit de 2013 ayant été voté par le peuple et conformément à l'art. 17 al. 2 de notre Règlement d'organisation (RO), il appartient au Conseil de ville de se prononcer sur ce crédit supplémentaire, et ceci peu importe le montant dudit crédit supplémentaire.

Compte tenu de ce qui précède, et sur préavis unanimes de la Commission urbanisme et mobilité et de la Commission des finances, le Conseil municipal vous recommande d'accepter le crédit supplémentaire de CHF 95'000.00 pour la réalisation de la marquise à la nouvelle gare CFF à la rue de la Clef.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Christian Tharin, président : "Pour le traitement de ce point, j'ouvrirai tout d'abord la discussion avant de procéder au vote sur l'acceptation finale du crédit d'engagement. Naturellement toutes les propositions seront également traitées dès que celles-ci auront été déposées."

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

M. Vital Carnal, PS : "Les critères de fréquentation et d'importance pour les CFF et la Confédération font qu'une marquise n'est pas nécessaire à la nouvelle halte CFF de La Clef, sans prendre en compte la situation géographique. La construction d'une marquise offrira à cette halte un meilleur accueil aux voyageurs. Pour cette raison la fraction socialiste accepte une dépense supplémentaire de CHF 95'000.- pour la construction d'une marquise."

M. Marcel Gilomen, PLR : "L'ajout d'une marquise à notre nouvelle gare Rue de La Clef nous paraît indispensable au confort de nos futurs voyageurs. C'est pourquoi la fraction PLR vous

recommande de donner suite à la proposition qui nous est faite ce soir en acceptant le crédit d'engagement supplémentaire de CHF 95'000.-."

M. Hervé Shimuna, ARC : "Etant reconnue comme le pôle de développement économique du canton de Berne, la zone industrielle de La Clef est occupée par des nombreuses sociétés. Cette zone est stratégiquement importante et il est nécessaire de garder ou voire d'augmenter son attractivité en assurant des prestations telle que cette nouvelle halte CFF. Cette nouvelle halte CFF permettra de desservir les sociétés de la zone industrielle, les riverains, l'Hôpital, et bien d'autres encore. De ce fait, il est primordial d'assurer le confort, la sécurité et la protection des usagers, en réalisant une marquise. Suite à l'étude du dossier concernant le crédit d'engagement supplémentaire de CHF 95'000.- pour la réalisation de la marquise à la nouvelle halte CFF à la Rue de la Clef, la fraction ARC approuve à l'unanimité ce dernier."

M. Christian Tharin, président : "Bien, nous pouvons passer au vote."

M. Christian Tharin, président : "Le total des votes ne correspond à nouveau pas au total de membres présents ce soir. On recommence le vote et le comptage."

Au vote, le crédit d'engagement supplémentaire de CHF 95'000.- pour la réalisation de la marquise à la nouvelle gare CFF à la Rue de la Clef est accepté par 26 voix pour, 1 voix contre. Il y a 0 abstention.

9. Crédit-cadre de CHF 2'800'000.-, prévu au plan financier 2025-2028, pour les infrastructures communales (réfection des réseaux d'eau potable, de gaz, d'électricité et d'eaux usées) et des aménagements de surface lors de la réfection des routes cantonales Gare-Suze (2024-2025) et Route de Tramelan (2026-2027) – Décider du mode de financement : préavis au corps électoral

*Rapport du Conseil municipal :*

Entre 2024 et 2027, le canton de Berne a prévu de réaliser d'importants travaux sur les routes cantonales qui traversent notre localité. Le premier chantier est prévu dans le secteur des rues de la Gare et de la Suze ainsi que de la rue de Châtillon au carrefour de la rue du Puits. Dans un second temps, le secteur de la route de Tramelan, du bâtiment portant le n° 6 jusqu'à la sortie de la localité, fera l'objet de travaux. Les plans détaillés dans la note du Service de l'équipement illustrent avec précision les secteurs concernés.

La Municipalité profite de ces travaux pour revoir les réseaux de distribution d'eau potable, d'électricité et de gaz, de même que les canalisations d'eaux usées. Il s'agit d'une réelle opportunité qui permet d'anticiper tout ennui à futur, dans la mesure où ces conduites sont anciennes, voire centenaires pour certaines. Le télé-réseau fera également l'objet d'une modernisation dans le cadre des travaux.

Etant donné que ces travaux font s'étaler sur une période de plusieurs années et qu'il est probable que des travaux préparatoires pour la deuxième phase concernant la route de Tramelan aient lieu avant 2026, il est demandé au Conseil de ville de préavis au Corps électoral de libérer un crédit-cadre de CHF 2'800'000.00. Ce montant figure au plan financier.

Une fois le préavis du Conseil de ville, une votation populaire sera organisée d'ici mars 2024 au plus tard afin de pouvoir entamer la phase d'appel d'offre, conformément à la législation sur les marchés publics.

Compte tenu de ce qui précède, sur préavis unanime de la Commission de l'équipement et sur préavis positif par 3 voix et 1 abstention de la Commission des finances, le Conseil

municipal propose au Conseil de ville de préavisier favorablement le crédit-cadre de CHF 2'800'000.00 à l'attention du Corps électoral, en recourant à l'emprunt bancaire pour financer ce projet.

*Ouverture de la discussion :*

M. Christian Tharin, président : "Pour le traitement de ce point, je procéderai de la même manière que le point 8. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

M. James Souchon, PLR : "Dans l'optique de rationaliser les coûts d'entretiens de réseaux d'eaux, de gaz et d'électricité, le PLR Saint-Imier accepte ce crédit d'engagement."

Mme Paula Tanner, ARC : "Depuis quelque temps déjà, nous avons entendu, à plusieurs reprises, que le canton de Berne prévoit de réaliser d'importants travaux sur les routes cantonales qui traversent notre localité. La fraction ARC soutient fermement l'idée qu'il faut toujours profiter des travaux prévus pour réaliser des révisions et réparations de nos réseaux et conduites souterraines. Nous avons conscience que ces réseaux sont anciens et même endommagés, et nous estimons très pertinent de profiter du calendrier des travaux cantonaux pour entamer aussi nos chantiers et ainsi, économiser des ressources humaines, financières, et surtout minimiser les perturbations, ainsi que les dérangements à long terme pour la population. Convaincue par cette démarche, la fraction ARC suit la proposition du Service de l'équipement et du Conseil municipal et préavise favorablement, à l'attention du Corps électoral, le crédit-cadre de CHF 2'800'000.-, prévu au plan financier 2025-2028, pour les infrastructures communales (réfection des réseaux d'eau potable, de gaz, d'électricité et d'eaux usées) et des aménagements de surface lors de la réfection des routes cantonales Gare-Suze (2024-2025) et Route de Tramelan (2026-2027)."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "La fraction socialiste soutient le développement de la Cité et apprécie grandement ce travail de coordination entre le canton et la commune. Ces travaux permettront de moderniser les infrastructures existantes des routes cantonales Gare-Suze et Route de Tramelan. C'est pourquoi elle préavise favorablement le crédit-cadre de CHF 2'800'000.-, montant prévu au plan financier 2025-2028 en recourant à l'emprunt bancaire, en engageant le Corps électoral à nous suivre dans cette voie."

M. Christian Tharin, président : "Je remercie les fractions pour leurs prises de parole. Nous pouvons donc procéder au vote et je prie les conseillères et les conseillers de ville qui préavisent favorablement au Corps électoral le crédit-cadre de CHF 2'800'000.00, prévu au plan financier 2025-2028, pour les infrastructures communales (réfection des réseaux d'eau potable, de gaz, d'électricité et d'eaux usées) et des aménagements de surface lors de la réfection des routes cantonales Gare-Suze (2024-2025) et Route de Tramelan (2026-2027) en recourant à l'emprunt pour réaliser cet investissement de se manifester par un lever de main."

Au vote, le crédit-cadre de CHF 2'800'000.00, prévu au plan financier 2025-2028, pour les infrastructures communales (réfection des réseaux d'eau potable, de gaz, d'électricité et d'eaux usées) et des aménagements de surface lors de la réfection des routes cantonales Gare-Suze (2024-2025) et Route de Tramelan (2026-2027) en recourant à l'emprunt pour réaliser cet investissement est préavisé favorablement à l'unanimité.

M. Christian Tharin, président : "Je suspens la séance. Nous allons essayer de trouver une solution à ce courant d'air compliqué à gérer qui provient de la scène."

...Il est 21 h 49, suspension de séance...

10. Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 1'988'450.-, non prévu au plan financier, pour la rénovation du réservoir 1893 « Sur les Crêts » - Décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

En date du 28.09.2014, le Corps électoral imérien a accepté un crédit de CHF 4'650'000.00, dans le cadre du projet de nouvelle adduction d'eau régionale. Le projet total était devisé à près de CHF 24'715'000.00. Ce vaste projet, garant d'une alimentation en eau sûre notamment pour notre localité, a eu pour but de raccorder nos réseaux au nouveau Puits des Sauges et la mise en interconnexion des ressources régionales de Cormoret.

Après la mise en service en 2019, une période de test de deux ans a permis à nos Services techniques de prendre en main ce nouveau système. C'est donc en 2021 que l'avant dernière phase du projet Eau-Vallon a pu commencer, avec la rénovation du premier réservoir historique sis Sur les Crêts et datant de 1935.

Le concept du bureau d'ingénieurs a dû être revu passablement compte tenu des raisons de faisabilité techniques. En outre, il fallait assurer un volume de stockage plus grand que celui initialement prévu afin de pouvoir fournir toutes les communes en eau et en prévision d'un projet de chauffage à distance. Les travaux de rénovation du réservoir de 1935 se sont terminés cet été. Celui-ci a pu être remis en service après des phases de test. Après la réalisation de ces travaux (qui se montent à CHF 1'496'601.94), le solde du crédit de CHF 4'650'000.00 était d'un montant positif de CHF 91'549.80. A elle seule, l'augmentation des coûts de la vie entre 2014 et 2022 représente un surcoût de CHF 404'250.00 pour le projet dans sa globalité.

Or, il reste encore à effectuer les travaux sur le second réservoir datant de 1893. Etant donné l'âge de cette infrastructure, une rénovation complète s'avère impérative afin de correspondre aux normes sanitaires actuelles. Les travaux s'élèvent à CHF 1'988'450.00. Sur ce montant, des subventions d'un montant prévu de CHF 463'840.00 sont attendues.

Le projet tel qu'il a été soumis au vote en 2014 prévoyait d'ores et déjà la rénovation des deux réservoirs de 1893 et de 1935. Des changements techniques ainsi que le renchérissement expliquent la nécessité de libérer un crédit supplémentaire de plus de CHF 1'900'000.00. Si le montant paraît conséquent, il est justifié pour les raisons évoquées ci-dessus et dans la note du Service de l'équipement. Compte tenu de ce qui précède, ce montant n'était pas prévu au plan financier.

Il appartient à votre Autorité d'apprécier s'il s'agit d'un changement de l'état des faits ou non et de se forger une opinion. Si votre Autorité devait considérer que cela est le cas, il faudrait retourner devant l'autorité compétente pour la première demande de crédit, en l'occurrence le peuple. Dans le cas contraire, il s'agit d'un crédit supplémentaire qui est de la compétence de votre Autorité conformément à l'art. 17 al. 2 de notre Règlement d'organisation (RO). De l'avis des commissions de l'équipement et des finances ainsi que du Conseil municipal, il n'apparaît pas qu'il s'agit d'un changement de l'état des faits, étant entendu que le projet prévoyait dès le début la rénovation complète des deux réservoirs précités. Les changements intervenus l'ont été pour des raisons techniques et afin de garantir la faisabilité du projet global de nouvelle adduction en eau.

Compte tenu de ce qui précède, et sur préavis unanimes des commissions de l'équipement et des finances, le Conseil municipal vous recommande d'accepter le crédit supplémentaire de CHF 1'988'450.00 pour la rénovation du réservoir 1893 "Sur les Crêts" et propose d'avoir recours à l'emprunt bancaire pour réaliser la dépense.

*Ouverture de la discussion :*

...Il est 21 h 54, reprise de séance...

M. Christian Tharin, président : "Comme pour les points précédents, j'ouvrirai tout d'abord la discussion avant de procéder au vote sur l'acceptation finale du crédit d'engagement. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

Mme Isabelle Gambetta, PS : "L'eau est une ressource précieuse qu'il faut gérer de manière durable. De ce fait, la rénovation du réservoir datant de 1893 est plus que nécessaire étant donnée la demande en eau pour la localité et le Vallon. Bien que ce montant n'ait pas été prévu au plan financier, pour la fraction socialiste il ne s'agit pas d'un changement de l'état des faits. Entre le projet accepté par le Corps électoral le 28 septembre 2014 et maintenant, les coûts ont pris l'ascenseur. La rénovation de ce second réservoir faisait partie du projet initial et le moment est venu de réaliser ce travail. C'est donc pour cela que la fraction socialiste donne la liberté de vote pour ce crédit d'engagement supplémentaire non prévu au budget en recourant à l'emprunt bancaire pour financer ces travaux."

M. Ludovic Huguenin-Elie, PRL : "La fraction libérale radicale accepte le crédit d'engagement supplémentaire de CHF 1'988'450.-, non prévu sur le plan financier, pour la rénovation du réservoir 1893 "Sur les Crêts".

Mme Paula Tanner, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du rapport du Service de l'équipement concernant le projet de rénovation des deux réservoirs. Ce projet régional a débuté il y a déjà quelques années et nous avons éprouvé beaucoup de plaisir à prendre connaissance de façon détaillée de l'avancement du projet. En 2014, le Corps électoral s'était déjà prononcé concernant ce projet de nouvelle adduction d'eau régionale et avait accepté un crédit de CHF 4'650'000.-. Après les phases de test, la rénovation et la mise en route du premier réservoir, il est temps de s'attaquer à la rénovation du deuxième réservoir, comme prévu dans le projet, qui est indispensable pour continuer à garantir l'approvisionnement en eau potable de la population, tant au niveau qualitatif que quantitatif. Pour la réfection de ce deuxième réservoir nous avons conscience qu'un crédit supplémentaire est nécessaire. Cette demande nous semble cohérente vu les changements techniques et le renchérissement de ces dernières années, comme expliqué par le Service concerné. En raison desdits changements, nous comprenons bien que cette somme n'a pas pu être prévue au plan financier. Pour notre fraction, le projet reste exactement le même, soit la réfection des deux réservoirs, et cette augmentation financière n'est en aucun cas liée à un changement d'état de fait. En conséquence, la fraction Alternative régionale et communale suit les recommandations du Conseil municipal et accepte le crédit supplémentaire de CHF 1'988'450.- pour la rénovation du réservoir 1893 "Sur les Crêts", et propose de recourir à un emprunt bancaire pour réaliser la dépense."

M. Christian Tharin, président : "Je remercie les fractions pour leurs prises de parole. Nous pouvons donc procéder au vote et je prie les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent le crédit d'engagement supplémentaire de CHF 1'988'450.-, non prévu au plan financier, pour la rénovation du réservoir 1893 "Sur les Crêts" en recourant à l'emprunt pour réaliser cet investissement de se manifester par un lever de main."

Au vote, le crédit d'engagement supplémentaire de CHF 1'988'450.-, non prévu au plan financier, pour la rénovation du réservoir 1893 "Sur les Crêts" en recourant à l'emprunt pour réaliser cet investissement est accepté à l'unanimité.

11. Projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil, accord de la commune au sens de l'art. 71a LEne – décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Depuis de nombreuses années, la Municipalité de Saint-Imier joue un rôle pionnier dans le domaine des énergies renouvelables. Notre slogan Terre d'énergies n'est pas un vain mot et s'est traduit depuis plusieurs décennies par des actions concrètes en faveur des énergies renouvelables. Il y a plus de 30 ans était inauguré à Mont-Soleil la centrale solaire qui était, à ce moment-là, la plus grande d'Europe. Ce n'est pas pour rien que le canton a reconnu les sites de Mont-Soleil et de Mont-Crosin comme un centre de compétences d'importance cantonale pour les nouvelles énergies renouvelables (NER).

Afin d'assurer un approvisionnement durable et pérenne en électricité en Suisse durant l'hiver, le Parlement fédéral s'est doté d'une base légale permettant une autorisation facilitée de grandes installations photovoltaïques en altitude. La Loi fédérale sur l'énergie (LEne) a été modifiée dans ce sens et prévoit des mesures urgentes afin d'atteindre les buts précités.

Pour être reconnu comme une grande installation photovoltaïque, l'art. 71a LEne pose plusieurs conditions ayant trait au volume d'électricité qui doit être produit ainsi qu'au délai pour le faire. Concrètement, ces installations devront injecter au moins en partie de l'électricité dans le réseau d'ici au 31.12.2025. Le Parlement a prévu une législation d'urgence qui simplifie les procédures d'octroi de permis de construire. Le délai de mise en œuvre est relativement court et nécessite d'aller vite pour se conformer à cette législation d'urgence et bénéficier des assouplissements.

La procédure sera dirigée par la Préfecture du Jura bernois. L'art. 71a LEne prévoit que la commune concernée doit donner son accord. Après vérification auprès du service juridique de l'OACOT, il appert que c'est le Conseil de ville qui doit donner son accord en l'espèce. Le projet d'extension de l'installation de Mont-Soleil est effectivement considéré comme une grande installation photovoltaïque au sens de l'art. 71a LEne et donc la procédure particulière mise en place lui est applicable. L'art. 9f de l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne) prévoit quant à elle que "si le droit cantonal ou communal ne fixe pas d'autres compétences, l'accord de la commune est obtenu selon la procédure qui s'applique pour l'édiction des lois communales". En ce qui concerne Saint-Imier, l'organe législatif "principal" est le Conseil de ville qui a la compétence d'arrêter tous les règlements communaux qui ne sont pas expressément de la compétence d'un autre organe, sous réserve du référendum facultatif (art. 42, al. 1 lit. a RO).

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet d'extension de la centrale photovoltaïque à Mont-Soleil. Ce projet est porté par la Société Mont-Soleil en étroite collaboration avec la Société des Forces Electriques de la Goule SEG et les BKW. La réalisation incombera à une société anonyme à créer entre SEG et BKW. Les plans intégrés au rapport qui accompagnent ce Message montrent les zones de développement du projet. Des zones de réserves sont prévues afin d'assurer que la production annuelle soit équivalente à au moins 10 GWh, exigence minimale posée par la LEne. Une production annuelle de 10 GWh équivaut à la consommation annuelle de 2'220 ménages (sur la base d'une consommation de 4'500 kWh). Il ne sera fait usage des zones de réserves qu'en cas de nécessité. Les plans qui vous sont présentés présentent donc la situation maximale, si cela devait s'avérer nécessaire.

Le projet qui vous est soumis présente de nombreux avantages. En effet, étant donné qu'une centrale existe déjà à cet endroit, un projet d'extension bénéficierait déjà d'une unité visuelle. Ceci est notamment encouragé par l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire. Il s'agit certes d'une nouvelle centrale, mais dans un secteur qui abrite déjà une centrale depuis plus de 30 ans et des éoliennes. Compte tenu des bases légales, le projet est considéré comme

étant conforme à la zone et ne nécessite dès lors pas de plan de quartier. Grâce à la présence de la centrale actuelle et des éoliennes, aucune fouille n'est nécessaire en dehors du périmètre du projet. Le courant produit sera acheminé par un câble MT jusqu'à la sous-station existante du Sergent.

Ce projet photovoltaïque est qualifié par les porteurs comme étant "en cohabitation". Cela signifie que la vocation agricole actuelle du site sera conservée dans la mesure du possible. En effet, grâce à la disposition plus éloignée des rangées de panneau (environ 14 mètres), il sera possible de laisser paître du bétail ou encore d'y accéder avec des engins agricoles pour assurer la production herbagère. La plantation de certaines essences buissonnantes est également prévue. Ceci renforce le site de Mont-Soleil comme centre suisse d'énergies renouvelables et désormais aussi en tant que lieu d'expérimentation afin de faire cohabiter production photovoltaïque et activité agricole. La protection de l'environnement a également été prise en compte dans l'élaboration de ce projet afin d'assurer notamment la protection du paysage et des eaux de source du vallon et de reboiser les secteurs qui devront être temporairement défrichés.

La procédure de permis de construire permettra d'étudier avec certitude les éventuels impacts sur l'environnement. C'est dans ce cadre qu'une étude d'impact sur l'environnement sera ordonnée et que l'impact sur les eaux de source du vallon sera étudié. La procédure garantit qu'il ne sera pas possible de procéder à la construction de cette extension si cela devait mettre notamment notre approvisionnement en eau en danger.

Il y a plus de 30 ans, Saint-Imier a accepté la construction d'une centrale photovoltaïque. Aujourd'hui, en 2023, notre Municipalité à l'occasion de renouveler son soutien à cette technologie, devenue entre-temps un véritable emblème de Saint-Imier et du Grand Chasseral. Ce rôle pionnier dans les énergies renouvelables est plus que jamais d'actualité. En soutenant ce projet, il est possible de contribuer tangiblement à assurer un approvisionnement en électricité en hiver, période durant laquelle notre pays manque de production. C'est avec enthousiasme que ce projet est pensé et porté, résolument tourné vers l'avenir ! Ce projet a été pensé par les porteurs de concert avec la Bourgeoisie, propriétaire des terrains de cette future extension.

Compte tenu de ce qui précède, et sur la base du préavis positif de la Commission urbanisme et mobilité par 2 voix et 4 abstentions, le Conseil municipal vous recommande de donner votre accord au projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Christian Tharin, président : "Notre Conseil doit donner ce soir un accord de principe sur le projet d'extension de la centrale solaire de Mont-Soleil. Notre accord de ce soir ne donnera en aucun cas les autorisations de construction, cette compétence étant dévolue exclusivement à la Préfecture du Jura bernois. En revanche, notre accord de ce soir engage la commune. Pour le traitement de ce point, j'ouvrirai la discussion avant de passer au vote de l'accord de principe de la part de notre Conseil."

M. Etienne Geiser, PLR : "La fraction PLR soutient ce projet. En effet, celui-ci s'inscrit pleinement dans l'esprit de pionnier propre à Saint-Imier ainsi que de notre slogan "Terre d'énergies". Comme le relève le Conseil municipal, ce projet constitue un apport tangible de Saint-Imier à la production d'électricité durant l'hiver, ce qui constitue l'un des enjeux majeurs dans le domaine de l'énergie. Depuis plus de 30 ans, notre commune s'est positionnée comme précurseur dans la production d'énergies renouvelables et est reconnue loin à la ronde grâce à cela. Les retombées touristiques et l'image attractive de Saint-Imier sont importantes d'où notre soutien naturel. Notre fraction demande au Conseil municipal de continuer les discussions avec les promoteurs du projet pour trouver un terrain d'entente car le rôle de la commune est de donner son avis et de faciliter ce projet d'envergure. Compte tenu de l'impact

sur notre territoire et en particulier vis-à-vis des habitantes et habitants de Mont-Soleil, nous aimerions qu'une discussion soit menée afin de trouver des compensations telles que :

- Siège de la nouvelle société à Saint-Imier avec la fiscalité y relative.
- Compensation d'éventuels résidents lésés de Mont Soleil.
- Participation de la nouvelle société à l'entretien des infrastructures publiques.
- Et pourquoi pas, possibilité d'acquérir du courant à des conditions favorables.

Finalement, vous l'aurez compris, pour notre fraction, c'est un : oui, à ce projet d'avenir, avec quelques "mais".

Mme Martine Bourquin, ARC : "La fraction alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt du dossier concernant le projet d'extension photovoltaïque à Mont-Soleil. A l'heure actuelle, nous savons que c'est en hiver que la Suisse manque d'énergie. Le projet de Mont-Soleil contribue par sa spécificité à favoriser la production hivernale. Il est innovant, puisque le bétail cohabitera avec les panneaux de manière à conserver sa vocation agricole du terrain. Bien que la surface au sol et la grandeur des panneaux ont pris de l'ampleur, la société Mont-Soleil a choisi d'élaborer ce projet en tenant compte de l'impact paysager et environnemental. La procédure pour l'octroi du permis de construction fera l'objet d'une étude menée par le canton, qui permettra avec certitude de garantir que l'approvisionnement en eau par les sources est garanti sans danger. Pour Saint-Imier, c'est l'opportunité de marquer son soutien aux énergies renouvelables. La fraction ARC laisse la liberté de vote."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Voilà un beau projet qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de la transition énergétique et de la révolution climatique. Projet enthousiasmant qui ne doit pas nous empêcher de réfléchir. Quand l'Etat invoque la clause d'urgence, cela nous met en éveil. Monter un projet de ce genre prend habituellement 3 ans et là tout doit être plié en 3 mois. Saint-Imier, Terre d'énergies, a une expérience certaine dans le photovoltaïque et beaucoup d'infrastructures sont déjà en place sous terre et nous avons les routes. Il s'agit d'un projet qui évolue de semaine en semaine, et depuis la présentation au Conseil municipal cet été et ce que nous savons en ce moment, beaucoup d'obstructions ont été levées. Pour avoir le feu vert, notre vote de ce soir est décisif. Plus de 300 projets identiques en Suisse dont il en reste 30 sur le canton de Berne à l'étude et le nôtre est dans le peloton de tête. L'occasion est unique de mériter encore plus notre appellation Terre d'énergies. Une délégation de notre fraction a rencontré il y a 8 jours les auteurs du projet pour une longue séance constructive où tous les aspects ont été discutés et nous avons reçu une réponse à toutes nos questions. Nos interlocuteurs attendent de nous certes un oui, mais surtout une adhésion et une identification au projet, en insistant sur un maître-mot qui est cohabitation. C'est novateur dans le sens que tous les facteurs sont pris en compte. Oui, c'est un énorme complexe, et oui, il sera visible (nous nous sommes aussi rendus sur place en interne). Mais c'est une chance pour Saint-Imier et pour notre région. Et ce projet, c'est La Goule, entreprise de chez nous qui le porte. A l'unanimité la fraction socialiste approuve ce projet qui correspond en tous points à nos objectifs dans ce domaine."

M. Christian Tharin, président : "Je remercie les fractions pour leurs prises de parole. Nous pouvons donc procéder au vote et je prie les conseillères et les conseillers de ville qui donnent leur accord au sens de la Loi sur l'énergie au projet d'extension de la centrale photovoltaïque de Mont-Soleil de se manifester par un lever de main."

Au vote, le projet d'extension de la centrale photovoltaïque de Mont-Soleil au sens de la Loi sur l'énergie est accepté par 25 voix pour, 1 voix contre. Il y a 1 abstention.

## 12. Motions, postulats et interpellations

- a) Motions
- b) Postulats
- c) Interpellations

### a) Motions

...M. Christian Tharin, président, informe ne pas avoir reçu de motion...

### b) Postulats

...M. Christian Tharin, président, informe ne pas avoir reçu de postulat...

### c) Interpellations

M. Christian Tharin, président : "En consultant la liste des interventions parlementaires, 4 réponses de la part du Conseil municipal sont attendues ce soir. Afin de faciliter le travail de la Chancellerie municipale, je prie les fractions de bien vouloir déclarer brièvement si elles sont satisfaites ou non de la réponse donnée."

Les réponses attendues sont :

- 1) Piscine découverte et Bassin de natation, interpellation PLR, 20.09.2023
- 2) Patrouilleurs scolaire et mesures de sécurité sur les parcours scolaires, interpellation PS, 20.09.2023
- 3) Droit de vote et d'éligibilité dans les communes pour les ressortissants étrangers du canton de Berne, interpellation ARC, 20.09.2023
- 4) Support Basic de vie, interpellation ARC, 20.09.2023

#### 1) Piscine découverte et Bassin de natation

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Vous vous doutez bien qu'une saison de piscine en plein air ne s'organise pas deux semaines avant la fermeture en fonction de la météo. Vous n'êtes pas censés ignorer que nos collaborateurs travaillent sur deux sites simultanément. Nous avons bien l'aide de gardes-bains (que je salue et remercie au passage pour le travail) mais pour la plupart il s'agit d'étudiants. S'il fallait envisager (ce qui pourrait se faire dans le futur en fonction du changement climatique) une ouverture avancée et/ou prolongée, il faudrait le planifier en début de saison et surtout revoir l'organisation du personnel car clairement cela ne suffirait pas. En sus, un important travail de mise en hivernage est nécessaire avant les gels hivernaux et cette étape ne doit pas être ignorée créant un travail conséquent pour nos collaborateurs. Pour la piscine couverte, nous avons reçu le rapport des experts et l'affaissement complet du fond mobile est lié à l'introduction d'un bijou dans le pas de vis qui a alors limé ce dernier. Le temps pour la réalisation de ce dernier a été relativement long en lien avec les travaux de sécurisation qui ont dû être réalisés prioritairement. Malgré l'entretien et les contrôles effectués chaque année sur le bassin, l'objet trop petit, n'a pas pu être vu et constaté par l'entreprise. Le rapport en question est arrivé peu de temps après notre dernier Conseil. Il fait actuellement l'objet d'une étude globale auprès de l'assurance technique et une séance est agendée début novembre

sur site afin de déterminer la participation financière de cette dernière à la remise en état du site. Pour la suite, 4 scénarios sont en étude, à savoir :

1. un fond amovible;
2. un fond fixe même profondeur;
3. un fond fixe avec une pente dégressive;
4. une variante plus ambitieuse sous la forme d'un pré-projet.

Pour chacune de ces options, les chiffrages à +/- 25 % sont en cours de réalisation afin que les autorités responsables puissent décider en toute connaissance de cause avec les avantages et inconvénients de chacune des solutions envisagées. Les coûts seront très différenciés selon les options choisies et il est encore trop tôt pour les articuler. Dès qu'une option sera envisagée et selon les coûts à engager, je ne manquerai pas de revenir vers vous. Cependant ce qui est certain, c'est que le bassin n'ouvrira pas cette saison hivernale et espérons vivement que les travaux pourront être réalisés dans un délai raisonnable."

M. Christian Tharin, président : "Je remercie M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, pour cette réponse. Est-ce que la fraction PLR est satisfaite de cette réponse et est-ce que cette interpellation peut être considérée comme répondue ?"

M. Yves Rochat, PLR : "Merci, nous sommes satisfaits, et attendons volontiers la suite des informations."

## 2) Patrouilleurs scolaire et mesures de sécurité sur les parcours scolaires

M. Corentin Jeanneret, maire : "Lors du dernier Conseil de ville, je vous avais apporté les premiers éléments en ma possession au sujet de l'arrêt des patrouilleurs scolaires. Dans le budget que vous avez validé ce soir, vous avez pu constater que le compte 2198.3130.02 Patrouilleurs scolaires ne prévoit plus de montant. Par le passé, un montant de CHF 1'000.- y figurait. Cette somme permettait de verser une contribution sous la forme de monnaie CIDE aux jeunes qui effectuaient cette mission. Pour les raisons évoquées lors de la dernière séance, il n'est pas prévu pour l'heure de remettre en place un service de patrouilleurs avec des adultes. Les coûts seraient bien supérieurs aux CHF 1'000.- qui figuraient habituellement au budget. En espérant avoir répondu à votre demande, je vous remercie pour votre attention."

M. Christian Tharin, président : "Je remercie M. le maire pour cette réponse. Est-ce que la fraction PS est satisfaite de cette réponse et est-ce que cette interpellation peut être considérée comme répondue ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous sommes satisfaits. Dommage que le projet capote. On prend note."

## 3) Droit de vote et d'éligibilité dans les communes pour les ressortissants étrangers du canton de Berne

M. Corentin Jeanneret, maire : "Lors du dernier Conseil de ville, j'ai été interpellé par la fraction ARC qui demandait que les communes du Grand Chasseral soient approchées et fédérées afin de demander que le canton de Berne octroie le droit de vote aux personnes étrangères au niveau communal, sur le modèle de ce qui se fait dans d'autres cantons, comme par exemple à Neuchâtel. Comme le relève l'interpellation, il s'agirait de modifier la constitution cantonale afin d'octroyer le droit de vote voire d'éligibilité au niveau communal. La demande a été transmise lors du dernier comité de l'association des communes Jura

bernois.Bienne (Jb.B). Le comité, au sein duquel je représente notre commune, en a pris connaissance dans sa séance du 28 septembre 2023. Le comité a donné un préavis négatif et n'entend pas entamer plus de démarches. Pour rappel, une modification de la constitution cantonale peut être demandée via une initiative populaire conformément à l'art. 58 de notre constitution cantonale ou encore par le biais d'une intervention au Grand Conseil."

M. Christian Tharin, président "Je remercie M. le maire pour cette réponse. Est-ce que la fraction ARC est satisfaite de cette réponse et est-ce que cette interpellation peut être considérée comme répondue ?"

Mme Martine Bourquin, ARC : "Tout bon. Merci."

#### 4) Support Basic de vie

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : "Suite à l'interpellation déposée par ARC en date du 20 septembre 2023 je vous fais un rapide état des lieux sans prétendre à ce que celle-ci soit acceptée, car elle est incomplète à ce stade. Il existe plusieurs sites de recensement des défibrillateurs sur le territoire national ou cantonal. Mais ce recensement nous apparaît comme non exhaustif car probablement facultatif pour celles ou ceux qui possèdent un tel appareil. Pour Saint-Imier, sur le site cantonal, nous trouvons au moment même où je vous parle, 5 défibrillateurs disponibles 24h/24 et 1 défibrillateur à disponibilité temporaire. Les 5 emplacements à disponibilité 24h/24 sont, d'Est en Ouest :

- Société des forces électriques de La Goule SA, Route de Tramelan 16;
- Fondation La Pimpinière, Home rural Le Printemps, Rue Paul-Charmillot 3;
- Banque Raiffeisen, Rue Baptiste Savoye 68;
- Poste Police cantonale Saint-Imier, Place du 16 Mars 4;
- Fondation La Pimpinière, Rue de l'Envers 18 B.

Et l'emplacement à disponibilité temporaire est recensé à :

- Fondation La Pimpinière, Rue Pierre-Jolissaint 35.

Nous supposons qu'il y a comme quelques absents à l'appel, ce qui démontre le bien-fondé de l'interpellation ARC et je remercie encore une fois Mme Paula Tanner, ARC, de l'avoir posée. Pratiquement, nous allons solliciter, via un formulaire en ligne, afin de traiter les réponses de manière efficiente, que nous rendrons disponibles courant novembre et adresserons au plus grand nombre d'entreprises sises sur le territoire de la commune de Saint-Imier, aux acteurs du réseau santé-social, et aux institutions en leur posant certaines questions comme par exemple :

- Avez-vous un (éventuellement plusieurs) défibrillateur(s) au sein de vos locaux ?
- Si oui, est-il (sont-ils) annoncé(s) dans le registre cantonal ?
- Si oui, où est-il (sont-ils) précisément localisé(s) ?
- Si oui, est-il (sont-ils) accessible(s) au public en tout temps ?
- Si non, pourquoi ?

Et nous allons mener un peu plus loin en élargissant les questions à la thématique du support de vie, qui comme je le relevais lors de notre précédente séance, commence toujours par le massage cardiaque. On peut sauver quelqu'un sans défibrillateur et en attendant que les secours équipés arrivent, mais sans massage cardiaque ce sera hautement moins probable. Nous chercherons donc à savoir combien de personnes sont aujourd'hui en possession du certificat BLS-AED-SRC et essayerons d'encourager à ce que ce nombre augmente constamment."

M. Christian Tharin, président : "Je remercie M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale pour cette réponse. Est-ce que la fraction ARC est satisfaite de cette réponse et est-ce que cette interpellation peut être considérée comme répondue ?"

Mme Paula Tanner, ARC : "Merci pour votre réponse. Il est déjà bon d'avoir ces 5 défibrillateurs à Saint-Imier. Le formulaire dont vous parlez permettra aussi d'avoir encore une meilleure vue des équipements à disposition, et également des besoins. Notre interpellation peut être considérée comme répondue."

M. Michel Ruchonnet, PS : "J'aimerais souligner quelque chose. Les gestes qui sauvent ce n'est pas le défibrillateur. Le défibrillateur c'est un aspect très important oui, mais, on peut s'en passer jusqu'à ce que les soins arrivent, lorsqu'on connaît l'attitude et les bons gestes à adopter."

M. Christian Tharin, président : "Je remercie le Conseil municipal pour ces réponses. Nous allons pouvoir passer aux nouvelles interpellations. Je n'en ai pas reçu sur le Bureau du Conseil de ville. Est-ce que quelqu'un souhaite la parole ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour."

### 13. Divers et imprévu

M. Christian Tharin, président : "Pour ma part, je n'ai pas de divers et imprévu."

M. Ugo Boillat, ARC : "Il nous a été annoncé ce soir la suppression des bouteilles d'eau. Serait-il néanmoins possible d'envisager la mise à disposition de verres et de carafes d'eau. En effet, la durée des séances ne cesse d'augmenter, et elles ne se terminent désormais que tard dans la soirée. Le besoin de se désaltérer s'y fait vivement ressentir. Cette démarche serait en cohérence avec les recommandations de durabilité et s'alignerait sur la nouvelle politique d'austérité de notre commune. Je remercie les représentants du Bureau du Conseil de ville de bien vouloir considérer cette demande, pour la prochaine séance déjà."

M. Christian Tharin, président : "Est-ce qu'un membre du Bureau du Conseil de ville souhaite répondre à cette remarque ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Contre-projet : Un verre de blanc !"

...Rires...

Mme Martine Bourquin, ARC : "Je veux bien répondre. Nous avons discuté de ceci au sein du Bureau du Conseil de ville. Toutes ces bouteilles, c'est embêtant. Nous savons aussi que l'on va vers moins de plastique. Etant donné que tout le monde a certainement une gourde à la maison, chaque membre peut prendre directement sa boisson depuis chez lui. Les carafes et les verres, ceci avait déjà été mis en place, puis abandonné avec le Covid. Et qui fait la

vaisselle en fin de séance ? Les membres du Conseil de ville à tour de rôle ? On charge un employé communal de venir faire la vaisselle le lendemain matin ? La solution de supprimer la mise à disposition des bouteilles d'eau a été retenue."

M. Ugo Boillat, ARC : "Est-ce que le Bureau du Conseil de ville va nous offrir une gourde ?"

M. Christian Tharin, président : "M. Ugo Boillat, ARC, merci de votre remarque. Je crois que l'on peut clore le débat."

M. Christian Tharin, président : "D'autres divers et imprévu ?"

M. Christian Tharin, président : "Cela semble ne pas être le cas. Permettez-moi de relever que nous avons eu des propos très constructifs ce soir. Et sur cette dernière remarque, merci, et bonne soirée."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 h 21.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :